

Consultations d'enfants par le Conseil de l'Europe visant à éclairer l'élaboration de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)



www.coe.int/children

Construire une Europe
pour et avec les enfants



DEFENCE FOR CHILDREN
INTERNATIONAL
ITALIA 

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Consultations d'enfants par le Conseil de l'Europe visant à éclairer l'élaboration de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

Caterina Parodi
Pippo Costella
Barbara Melamed
(préparation pour la publication)
Défense des Enfants
International – Italie

Conseil de l'Europe

Édition anglaise :

“Council of Europe child consultations to inform the elaboration of the Council of Europe Strategy for the Rights of the Child 2022-2027”

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Direction de la communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à cette publication doit être adressée à la Direction générale de la démocratie.

Conseil de l'Europe,
F-67075 Strasbourg Cedex,
Courriel : children@coe.int

Photo de couverture : Timon Studler
Illustrations : Norma Nardi

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe et DEI Italie

© Conseil de l'Europe, juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
PRÉFACE	7
PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE	7
PAR DEI ITALIE	8
INTRODUCTION	9
MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE	11
RECHERCHE DOCUMENTAIRE PREPARATOIRE : CARTOGRAPHIE DES CONSULTATIONS D'ENFANTS ET ELABORATION DES FICHES D'INFORMATION THEMATIQUES	11
RÉUNIONS DE COORDINATION : COOPÉRATION ET ADAPTATION AUX SITUATIONS NATIONALES ET LOCALES	11
PROTOCOLE POUR LA PROTECTION ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS : RÉFLEXIONS ÉTHIQUES EN MATIÈRE DE CONSULTATIONS D'ENFANTS	12
COMPOSITION DES GROUPES AUX FINS DES CONSULTATIONS NATIONALES	12
PARTICIPATION CONSULTATIVE : CONTRIBUTION DES ENFANTS À UN PROCESSUS DE CHANGEMENT	12
UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET VISANT À LUI DONNER LES MOYENS D'AGIR	13
STRUCTURE DES CONSULTATIONS D'ENFANTS : SEPT ÉTAPES POUR PERMETTRE UN EXAMEN APPROFONDI DU THÈME	13
MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS	16
UNE VIE SANS VIOLENCE POUR TOUS LES ENFANTS	17
ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION SOCIALE POUR TOUS LES ENFANTS	26
ACCÈS AUX TECHNOLOGIES ET LEUR UTILISATION SÛRE POUR TOUS LES ENFANTS	36
UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS	44
DONNER LA PAROLE À CHAQUE ENFANT	48
LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES SITUATIONS DE CRISE OU D'URGENCE	55
RÉPONSES DES ENFANTS AUX QUESTIONS DES MEMBRES DU CDENF	59
1. QUE PENSEZ-VOUS DU PROCESSUS DE CONSULTATION MENÉ RÉCEMMENT ?	59
2. EST-CE QUE L'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE EN FAVEUR DES ENFANTS EST CLAIRE POUR VOUS ?	59
3. PENSEZ-VOUS QUE LES PRIORITÉS THÉMATIQUES SÉLECTIONNÉES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE REFLÈTENT LES PRÉOCCUPATIONS RÉELLES DES ENFANTS EN EUROPE ? SI VOUS DEVIEZ EN CHOISIR UNE, QUELLE SERAIT SELON VOUS LA PLUS IMPORTANTE POUR TOUS LES ENFANTS AUJOURD'HUI ?	59

4. PENDANT LE PROCESSUS DE CONSULTATION DES ENFANTS SUR LA STRATÉGIE DU CONSEIL DE L'EUROPE, VOUS ÊTES-VOUS SENTIS LIBRES DE VOUS EXPRIMER? AVIEZ-VOUS L'IMPRESSION QUE VOTRE POINT DE VUE POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA STRATÉGIE ?	60
5. QU'ATTENDEZ-VOUS DU CONSEIL DE L'EUROPE APRÈS CETTE CONSULTATION ?	60
6. COMMENT LE CONSEIL DE L'EUROPE POURRAIT-IL VEILLER À CE QUE LES ENFANTS SOIENT VÉRITABLEMENT ENTENDUS ?	60
7. QU'ATTENDEZ-VOUS DE VOTRE GOUVERNEMENT NATIONAL ?	61
CONCLUSION, PROCHAINES ÉTAPES ET SUIVI	62

REMERCIEMENTS

Tout au long de ce processus, nous avons rencontré des professionnels extrêmement dévoués, sans lesquels cette action n'aurait pas été possible.

En premier lieu, nous aimerions remercier sincèrement tous les représentants des délégations nationales qui ont soutenu le processus de consultation des enfants en vue de l'élaboration de la stratégie – celles de Belgique, Bulgarie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Monténégro, Portugal et République slovaque – et en particulier Alfredo Ferrante, Eftychia Katsigaraki, Ester di Napoli, Gelly Aroni, Joos Callens, Joost Van Haelst, Laura Saarinen, Maria Belichovska, María Gracia Juste, Milica Joskimović, Mária Vargová, Stefan Aelbrecht, Stefania Chiru et Sónia Lourenço Rosa.

Nos sincères remerciements vont également à toutes les ONG, les associations et les organismes étatiques qui ont uni leurs efforts pour coordonner et faciliter ces consultations, plus spécialement à Amélia Carneiro, Chara Galanou, Célia Chamiça, Elina Stenvall, Filomena Menna, Francesco Chezzi, François Turcan, Georgia Baltira, Julia Todorova, Larisa Lukačević, Laura Tiitinen, Léa Margery, Mabel Taravilla Herrera, Magdaléna Jačalová, Marina Boznou, Morgane Roualt-Mouraine, Nadia-Elpida Romanidou, Nuria Chocano García, Pelios Dimitrios Stavrou, Rosa Lourenço, Sanna Valtonen, Sergi Morales Pérez, Silvia Casanovas Abanco, Simos (Symeon) Papadopoulos, Sotirios Efstratiadis, Stefan Lazarov, Stefania Chiru, Vasiliki Kalogera et Ľubomíra Mrázová.

Nous tenons aussi à remercier la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe, et notamment Maren Lambrecht et Audrey Winum pour leur implication et leur soutien constants.

Enfin, nous souhaitons remercier chacun des 220 enfants ayant participé à ce processus de consultation. Ce rapport a pour objectif de partager tous vos points de vue. Toutes les citations figurant dans ce document nous ont été communiquées par les facilitateurs des consultations et, bien qu'elles soient anonymes, nous estimons qu'elles enrichissent considérablement tant le présent document que la Stratégie en elle-même, qui en reprend un certain nombre. Nous espérons que vous vous retrouverez dans les messages de ce rapport, que cela vous encouragera à continuer à faire entendre votre voix pour défendre ce en quoi vous croyez et que vous aurez le sentiment de pouvoir contribuer au changement.

Caterina PARODI, Pippo COSTELLA

Auteurs

PRÉFACE

Par le Conseil de l'Europe

Grâce aux formidables avancées accomplies ces dernières années par des enfants militants et les différentes organisations qui leur viennent en aide dans toute l'Europe, nous savons tous que les enfants sont capables non seulement de comprendre des problèmes et des phénomènes complexes, mais aussi de faire valoir leurs droits et de lancer d'importants mouvements pour un monde meilleur en faisant entendre leur propre point de vue.

Le processus de consultation des enfants entrepris en vue de l'élaboration de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), qui fait l'objet du présent rapport, n'est pas entièrement nouveau, car le Conseil de l'Europe a déjà eu pour stratégie de recueillir les avis des enfants afin de guider ses travaux de définition et de suivi de normes et d'activités de renforcement des capacités. En les associant à ses travaux au niveau européen, notre Organisation reconnaît la valeur de la participation des enfants, qui possèdent une véritable expertise à différents niveaux. Les stratégies successives du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant ont toujours inclus la promotion de la participation des enfants parmi leurs priorités, et la 4^e Stratégie adoptée en février 2022 n'y fait pas exception. L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Recommandation CM/Rec(2012)2 du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans demeurent les dispositions-phares orientant les activités européennes et nationales.

La nouveauté du processus de participation des enfants résumé dans ce rapport réside dans sa portée : 220 enfants vivant dans dix États membres du Conseil de l'Europe ont été directement invités à découvrir les objectifs stratégiques définis par les gouvernements nationaux et leurs partenaires, et à exprimer leurs opinions sur les défis à relever et les réponses à y apporter. Grâce à l'appui professionnel de Défense des Enfants International (DEI) Italie, les consultations ont été un grand succès pour toutes les parties impliquées. Les contributions des enfants sont à présent clairement présentées dans la Stratégie qui orientera les travaux du Conseil de l'Europe de 2022 à 2027. Certaines propositions des enfants ont été directement intégrées au texte principal ; d'autres ont été conservées comme éléments « autonomes » dans des encadrés intitulés « Ce que les enfants suggèrent », qui rendent visibles leurs avis sans filtre et sans compromis. Puissent leurs suggestions constituer dans les années qui viennent de nouvelles sources d'inspiration pour tous les décideurs politiques adultes qui consultent la Stratégie lors de l'élaboration de politiques relatives aux droits de l'enfant dans leur État membre.

« Donner la parole à tous les enfants et jeunes de tous les États membres pour construire une société plus équitable, plus inclusive, plus solidaire, prospère et diversifiée ».

Cette citation reflète les visions et espoirs formulés par des enfants au Portugal, dans le cadre de leur contribution à la nouvelle Stratégie. Cette vision ne devrait pas rester celle des enfants, mais être concrétisée par les adultes au pouvoir dans toute l'Europe. La citation illustre également un paradigme que tous les législateurs et décideurs politiques devraient garder à l'esprit lors de l'élaboration des lois et des politiques : la construction de sociétés égalitaires, inclusives et diverses doit commencer par une éducation des enfants aux droits de l'homme et une sensibilisation dès le plus jeune âge, et les enfants doivent pouvoir s'exprimer eux-mêmes et être entendus dans les processus décisionnels.

Guidé par les besoins réels des enfants, le Conseil de l'Europe est prêt à mettre en œuvre la Stratégie sur les six prochaines années et ne perdra plus aucune occasion d'associer directement les enfants à ses travaux.

Je tiens à remercier tous les enfants qui ont contribué si activement et assidûment à la Stratégie, dans le respect constant des règles de distanciation sociale et dans des conditions parfois difficiles du fait de la pandémie de la covid-19. Ils ont prouvé leur résilience et leur engagement à rendre le monde meilleur. Je les invite tous à rester attentifs, déterminés à faire entendre leur voix et à défendre leurs droits, et toujours prêts à nous interpeller, nous les adultes qui prenons des décisions ayant une incidence sur leur vie.

Regina JENSDOTTIR

Cheffe de la Division des droits des enfants/Conseil de l'Europe

Par DEI Italie

Les idées et les paroles des enfants et des jeunes peuvent ouvrir des perspectives significatives et même décisives pour le présent et pour l'avenir. Développer les capacités, créer les situations et adopter la bonne attitude afin de pouvoir écouter leurs opinions constitue assurément un exercice à la fois simple et complexe. Les consultations conduites auprès d'enfants vivant dans dix États membres du Conseil de l'Europe en vue de préparer la Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027 ont marqué une étape importante dans cette direction. Les voix des enfants ont interagi avec celles des adultes, et le choix méthodologique effectué pour ce processus consistait à susciter des discussions qui auraient du sens et de l'importance pour tous les participants.

Ces consultations ont été de ce type d'échanges fructueux dont on sort en ayant le sentiment d'avoir pu s'exprimer et de s'être enrichi de quelque chose de neuf. Des réponses, mais également de nombreuses questions, normales et justes. Ce rapport rend compte de l'intégralité des échanges que nous avons eus avec des enfants et des jeunes au cours des derniers mois. Les réflexions et idées nées de ce processus ont guidé de manière significative l'élaboration de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant pour les cinq prochaines années.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous les enfants qui ont décidé de nous faire confiance en participant de manière active et créative à ces échanges, ainsi qu'à tous les adultes qui ont rendu cette précieuse consultation possible. Cette confiance ne sera pas vaine ; nous espérons au contraire que le processus s'amplifiera au fil du temps et permettra d'examiner et de réaliser ce qui doit encore l'être.

Pippo Costella,

Défense des Enfants International (DEI) – Italie

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2021, 220 enfants au total ont été consultés dans toute l'Europe, et leurs réflexions, leurs opinions et leurs points de vue ont guidé le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant pour la période 2022-2027. Dans la continuité de la précédente Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021), la nouvelle Stratégie définit les priorités de l'Organisation dans ce domaine et sa mise en œuvre est supervisée par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), qui considère les consultations menées avec des enfants comme une contribution nécessaire au processus d'élaboration. Défense des Enfants International (DEI) Italie a coopéré avec le Conseil de l'Europe pour planifier et coordonner le processus de consultation lancé par dix délégations nationales, celles de Belgique, de Bulgarie, d'Espagne, de Finlande, de France, de Grèce, d'Italie, du Monténégro, du Portugal et de République slovaque.

Le Comité directeur a recensé six domaines d'action prioritaires pour la Stratégie sur lesquels mener des consultations auprès des enfants, qui correspondent aux six objectifs de la Stratégie : la protection de tous les enfants contre la violence, l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants, l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants, une justice adaptée aux besoins de tous les enfants, donner la parole à chaque enfant, et les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence.

L'objectif général du processus de consultation était de veiller à ce que la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant tienne compte et s'attelle à la résolution des principales difficultés rencontrées par les enfants, et réponde à leurs priorités telles qu'elles sont perçues et exprimées par les participants aux consultations. Les objectifs spécifiques consistaient à :

- i) assurer la continuité du travail soutenu par la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe en matière de participation des enfants ;
- ii) faciliter la participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie dès le début ; et
- iii) conseiller le CDENF sur la façon de mieux intégrer les enfants dans son travail, en particulier dans la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle Stratégie.

Dans le cadre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe s'emploie systématiquement à faire participer les enfants à ses travaux dans tous les domaines pertinents de la coopération internationale, tels que les activités normatives sur les droits de l'enfant, le suivi de la mise en œuvre progressive de ces normes par les États membres, ainsi que le développement de la coopération et des activités de renforcement des capacités dans le but de soutenir la mise en œuvre. Conformément au domaine prioritaire n° 2 de la précédente Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021), qui visait à promouvoir « la participation de tous les enfants », l'Organisation a consulté des enfants à plusieurs reprises et sur divers sujets, comme la justice adaptée aux enfants, la lutte contre les violences sexuelles et la prévention de celles-ci, la santé adaptée aux enfants et les migrations. Elle a également invité des enfants à des événements majeurs et les a sollicités pour la production de matériels adaptés aux enfants, par exemple pour les enfants des communautés roms et des Gens du voyage, ou pour les enfants navigant dans l'environnement numérique.

DEI Italie possède une longue expérience en matière de participation des enfants à ses travaux, notamment en tant que coordinatrice d'initiatives plurinationales. Depuis plus de dix ans, l'organisation consulte des enfants dans le cadre de recherches et d'analyses politiques, ainsi que de l'élaboration de programmes et de campagnes. Elle fait également intervenir des enfants et des jeunes en qualité de co-formateurs dans les projets de renforcement des capacités. À la lumière de cette expérience, DEI Italie a élaboré un recueil de méthodes décrivant le processus de consultation d'enfants dont les âges, les situations, les milieux sociaux et les origines sont différents. Bien que la consultation des enfants soit toujours une tâche délicate et complexe, DEI Italie a pu inspirer, avec les enfants, d'importants processus de changement dans l'élaboration des politiques, les

recherches, la pratique des services et la formation dans de nombreux domaines thématiques, à l'échelle locale, régionale et nationale en Italie, mais aussi en Europe et au-delà.

Le processus de consultation des enfants visant à élaborer la nouvelle stratégie s'est déroulé entre janvier 2021 et janvier 2022, depuis les premiers contacts entre les délégations nationales et le Conseil de l'Europe jusqu'à la présentation finale des résultats par les enfants.

Après une période initiale d'échanges entre DEI Italie et les délégations nationales (entre mai et juillet 2021), les consultations ont été menées dans les dix États membres prenant part à ce processus, avec le soutien continu de DEI Italie. Lors de la quatrième réunion plénière du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), qui s'est tenue en octobre 2021, les enfants et les facilitateurs ont présenté des propositions pour la future stratégie du Conseil de l'Europe. Pendant la réunion, chaque État membre participant a montré une vidéo des enfants présentant les résultats des consultations. Un représentant de chaque délégation nationale a ensuite présenté le processus de consultation dans son pays, en mettant en évidence les moments les plus marquants. À la fin de la réunion, les enfants ont répondu aux questions posées par les membres du CDENF. Malgré les efforts de toutes les personnes présentes, certains enfants n'ont pas eu l'occasion de partager leur point de vue, par manque de temps. En conséquence, la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe a invité tous les enfants qui avaient participé aux consultations, et notamment ceux qui auraient dû échanger avec le CDENF, à la session de l'après-midi de la réunion du Bureau du CDENF en janvier 2022. À cette occasion, les représentants des enfants des délégations italienne, portugaise et bulgare ont présenté leurs points de vue sur les priorités thématiques intitulées « l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants », « l'égalité des chances pour tous les enfants » et « donner la parole à chaque enfant ».

MÉTHODOLOGIE ET APPROCHE

Les consultations des enfants dans les dix États membres participants ont été planifiées, coordonnées et mises en œuvre par DEI Italie dans le cadre d'un processus en plusieurs étapes, entre février et décembre 2021. DEI Italie a mis au point un protocole de mise en œuvre et organisé des réunions de coordination périodiques avec les délégations nationales afin de guider celles-ci ainsi que leurs partenaires locaux dans toutes les phases du processus. Ce protocole comprenait une méthodologie détaillée pour les consultations d'enfants et le Protocole pour la protection et le bien-être des enfants, ainsi qu'un ensemble de documents techniques d'orientation comme les fiches d'information sur les six priorités thématiques, un protocole de recherche pour l'analyse documentaire et un modèle de rapport pour les délégations nationales.

Pendant la phase de lancement, chaque délégation nationale a choisi le thème prioritaire de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (ci-après la « stratégie ») sur lequel elle allait consulter des enfants. Certains thèmes prioritaires ont été retenus par plusieurs pays (voir Tableau 1).

Thème prioritaire	Pays
Une vie sans violence pour tous les enfants	France, République slovaque, Espagne
Égalité des chances et inclusion sociale pour tous les enfants	Belgique, Italie
Accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants	Bulgarie, Finlande
Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants	Monténégro, Portugal
Donner la parole à chaque enfant	Grèce
Les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence	Grèce

Tableau 1 : Vue d'ensemble des pays participants et des domaines thématiques prioritaires

Recherche documentaire préparatoire : cartographie des consultations d'enfants et élaboration des fiches d'information thématiques

Les délégations nationales ont contribué à une analyse documentaire visant à recueillir des exemples de processus de consultation et de participation d'enfants dans leurs pays respectifs. L'analyse de la littérature et de la documentation relatives aux processus de consultation d'enfants dans les États membres et dans toute la zone géographique du Conseil de l'Europe a permis de s'assurer que le processus de consultation tient compte des approches existantes en matière de participation des enfants à l'analyse et à l'élaboration des politiques, ainsi que des recommandations documentées formulées par des enfants.

La recherche préparatoire a été indispensable pour élaborer les fiches d'information sur les six thèmes prioritaires de la stratégie. Ces fiches donnent une vue d'ensemble des droits de l'enfant concernant chaque thème spécifique et fournissent des données et statistiques clés sur l'application de ces droits dans la zone géographique du Conseil de l'Europe et dans les États membres où les enfants ont été consultés. Les fiches ont également aidé les facilitateurs à préparer les consultations avec les enfants.

Réunions de coordination : coopération et adaptation aux situations nationales et locales

DEI Italie a organisé des réunions de coordination périodiques et des séances d'orientation à l'intention des délégations nationales et des facilitateurs afin de présenter la méthodologie commune, de recueillir des retours d'information à cet égard, et de favoriser la coopération entre toutes les délégations tout au long du processus. Lors de ces séances, les délégations ont pu échanger sur la méthodologie et son adaptabilité aux contextes nationaux, s'informer les unes les autres, aborder les problèmes et les questions qui survenaient, et renforcer la coopération avec les délégations nationales ayant choisi la même priorité thématique, afin d'optimiser les résultats et le champ des consultations.

Les réunions de coordination ont été essentielles pour s'assurer que les consultations sont menées dans le respect des normes éthiques relatives à la participation des enfants aux travaux de recherche. Conjointement avec les délégations nationales, DEI Italie a en particulier examiné les questions relatives au consentement éclairé des enfants participants et de leurs parents ou tuteurs, aux lois et réglementations applicables en ce qui concerne la protection des données, l'utilisation, le stockage et le partage de données à caractère personnel, mais aussi aux obligations de signalement en cas de révélation d'actes de violence ou de leurs répercussions, au droit de se retirer des consultations à tout moment, et à la façon d'expliquer ces points aux enfants dans un langage qu'ils comprennent.

Les consultations se sont déroulées en ligne ou en face à face, en fonction des restrictions liées à la covid-19 dans les pays participants. Le guide méthodologique comprenait des considérations relatives au format des consultations, à l'équipe de facilitateurs, à la durée et à la préparation des séances, des documents d'accompagnement ainsi qu'un planning pour les consultations, idéalement composé de trois séances de 1h30 à 2 heures chacune. DEI Italie a tenu des réunions bilatérales avec plusieurs délégations nationales afin de les aider à adapter la méthodologie à leur contexte national et aux modalités des consultations : en présentiel, en ligne ou en format hybride.

Entre mai et juillet 2021, alors que les consultations des enfants participants étaient en cours DEI Italie a organisé plusieurs réunions avec les délégations nationales pour échanger des informations et analyser le déroulement des séances. En juin et juillet 2021, deux réunions de suivi ont été organisées pour discuter des résultats des consultations et des prochaines étapes.

Protocole pour la protection et le bien-être des enfants : réflexions éthiques en matière de consultations d'enfants

Les organisateurs des consultations, et en particulier les facilitateurs, ont été chargés de veiller à ce que le processus de consultation respecte pleinement les normes éthiques applicables aux travaux de recherche menés avec des enfants. DEI Italie a établi à cette fin un protocole pour la protection et le bien-être des enfants devant être appliqué à toutes les activités faisant directement ou indirectement participer des enfants à travers des consultations. Ce document comprenait des lignes directrices et des considérations relatives à la protection des enfants avant, pendant et après leur participation¹.

Composition des groupes aux fins des consultations nationales

Les délégations nationales ont formé des groupes de 10 à 20 enfants pour chaque consultation, en tenant compte de différents facteurs tels que l'âge, le sexe, l'origine nationale et sociale, diverses capacités, des vulnérabilités spécifiques, ou encore le statut des enfants ou des parents. Il a été recommandé aux délégations nationales de veiller à ce que la diversité soit représentée au sein de chaque groupe et de tenir compte de l'expérience et des connaissances acquises lors de précédentes consultations et d'autres processus associant des groupes spécifiques d'enfants.

Des enfants d'origines et de milieux socioculturels très divers ont participé et la parité a été respectée. Il a été suggéré que les délégations nationales créent des groupes d'enfants âgés de 13 à 17 ans, à moins qu'il n'y ait eu des expériences démontrées et solides de consultations menées auprès de groupes d'enfants plus jeunes, auquel cas la méthodologie devait être adaptée en conséquence. Certaines délégations nationales, au vu de leur précédente expérience de consultations avec des enfants, ont fait participer des enfants de neuf ans. Le ministère grec de la Justice a consulté des enfants et des jeunes dont l'âge pouvait aller jusqu'à 20 ans, compte tenu du sujet des consultations (une justice adaptée aux besoins de tous les enfants).

1. Voir « Protocole pour la protection et le bien-être des enfants ».

Participation consultative : contribution des enfants à un processus de changement

Les enfants ont été associés à l'élaboration de la nouvelle stratégie au moyen d'une participation consultative. En d'autres termes, le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire des délégations nationales, a sollicité les idées, les points de vue et les suggestions des enfants et s'est engagé à en tenir compte dans son travail en faisant preuve de transparence envers les enfants et tous les acteurs concernés. Une participation consultative permet aux enfants d'influencer davantage un processus de changement qu'un événement participatif unique.

Ce type de consultation constitue un exercice dynamique et complexe qui suscite un processus de changement. Le changement concerne non seulement les priorités thématiques en tant que telles, et la façon dont elles seront mises en évidence dans la nouvelle stratégie, mais aussi la capacité d'écoute et d'engagement dans un dialogue ouvert d'esprit avec les enfants. La méthodologie commune appliquée aux consultations dans l'ensemble des dix pays repose sur cette approche, qui a permis de guider les délégations nationales lors de la mise en œuvre de ce processus dynamique combinant écoute active et participation des enfants et des facilitateurs, des délégations nationales et du Conseil de l'Europe afin de découvrir de nouvelles perspectives. S'il avait été proposé de placer les priorités thématiques au cœur des conversations avec les enfants, les déclarations et contributions des enfants ont, comme on pouvait s'y attendre, dépassé ce champ prédéfini.

La méthodologie de consultation des enfants était fondée sur l'hypothèse que les enfants devaient pouvoir participer d'une manière qui reflète leurs points de vue, leurs idées et leurs expériences personnelles, en plaçant l'enfant au centre de tous les processus, en tenant compte de sa personnalité, de ses caractéristiques individuelles, de sa situation, de ses expériences et de tout autre facteur pertinent². Dans la pratique, cela exige de la part des organisateurs et des facilitateurs la capacité de créer un espace et des occasions où les enfants peuvent discuter des priorités thématiques de façon ouverte et constructive en fonction de leurs propres caractéristiques, en tant que personnes et en tant qu'enfants et, dans toute la mesure du possible, sans conceptions imposées par les adultes ou attentes prédéterminées.

Lorsque nous demandons à des enfants de s'exprimer sur des sujets aussi importants – sujets pour lesquels, en tant qu'adultes et professionnels, nous n'avons pas toujours de réponses ou de solutions convaincantes – nous devrions nous montrer ouverts d'esprit, prêts à remettre en question notre façon de penser, notre langage et nos méthodes, et reconnaître que la tâche consistant à consulter les enfants sur ces sujets et à s'engager à inscrire leurs avis, leurs positions et leurs recommandations dans la nouvelle stratégie est loin d'être facile. Au-delà de la question de l'efficacité de l'exécution d'une mission prédéfinie, il est donc essentiel d'aborder le processus de consultation dans un esprit d'ouverture et avec la volonté d'écouter, de s'interroger et de se laisser surprendre.

Une approche fondée sur les droits de l'enfant et visant à lui donner les moyens d'agir

La méthodologie des consultations reposait principalement sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'analyse documentaire des précédentes expériences de participation des enfants menées dans les États membres du Conseil de l'Europe, la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans³, les recommandations du Comité des droits de l'enfant, et d'autres documents internationaux applicables aux consultations des enfants en vue de l'analyse et de l'élaboration des politiques.

Les consultations ont été inspirées par le mouvement « Philosophy for Children », un modèle éducatif qui repose sur l'enseignement et l'apprentissage collaboratifs fondés sur le questionnement, considérant la classe, ou le groupe d'enfants, comme une « communauté de recherche », et qui met l'accent sur la pensée critique, créative et bienveillante des enfants et des adultes, et soutient le développement des compétences, aptitudes et qualités sociales et cognitives. Cette approche vise à aider les enfants dans leur développement en tant que citoyens actifs dans une société démocratique, qui adoptent « un regard ouvert et curieux et sont préparés à parvenir à des conclusions en se fondant sur leur raison et sur des éléments de fait ». Son objectif général est de veiller au respect des droits de l'enfant, de reconnaître chaque enfant comme acteur de sa propre vie et de le doter des moyens nécessaires tout au long du processus⁴.

2. Pour en savoir plus sur la méthodologie complète, le protocole pour la protection et le bien-être des enfants et les fiches d'information sur les priorités thématiques, consultez le dossier méthodologique disponible sur demande.
3. Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (adoptée par le Comité des Ministres le 28 mars 2012 lors de la 1138^e réunion des Délégués des Ministres).
4. Oxford Bibliographies, Philosophy for Children, dernière modification le 15 janvier 2019.

Structure des consultations d'enfants : sept étapes pour permettre un examen approfondi du thème

Dans tous les pays, les consultations ont respecté une structure normalisée composée de sept étapes principales (voir Figure 1). En suivant ces étapes, les facilitateurs ont précisé l'objet de la consultation et défini un « champ de référence » lié au thème concerné, ce qui a permis aux enfants de participer à une discussion approfondie visant à aboutir à des suggestions, à des recommandations ou même à des questions devant être prises en considération dans la nouvelle stratégie. Qu'il s'agisse de questions de portée restreinte ou de portée très générale, les participants ont pu se familiariser avec le thème et prendre part à une discussion visant à éclairer le processus d'élaboration de la stratégie.

Grâce à ce processus standardisé, les consultations se sont déroulées sous la forme d'un échange progressif et structuré entre les facilitateurs et les enfants visant à partager les informations et les points de vue et à susciter des discussions. Cette structure a permis aux enfants de se familiariser avec le thème et de comprendre la situation actuelle concernant la priorité thématique abordée. Cette compréhension est un prérequis nécessaire pour que les enfants soient mieux à même de se forger leurs propres opinions, d'échanger leurs points de vue et leurs réflexions et de proposer des actions pour améliorer la situation. Grâce à cet échange progressif, les enfants ont pu inspirer la nouvelle stratégie de manière significative.

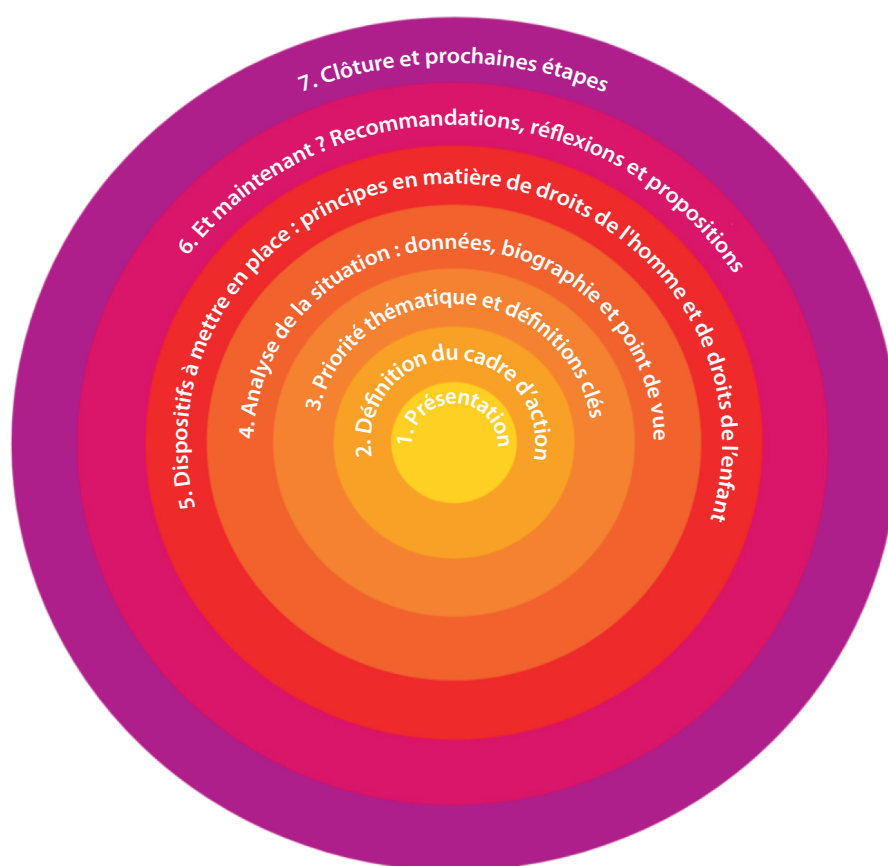


Figure 1 : les étapes du processus de consultation

La première étape, **présentation des participants**, visait à créer un cadre commun informel, sûr et adapté aux enfants, leur permettant de se sentir à l'aise. Les participants se sont approprié le thème de la consultation à l'aide d'un exercice de récits s'appuyant sur leur propre vécu, qui les a aidés à apprendre à se connaître et à « s'échauffer » pour leurs interactions et leur coopération ultérieures.

La deuxième phase, **définition du cadre d'action**, avait pour but de préciser l'objet et les objectifs des consultations, en répondant à des questions comme « Pourquoi sommes-nous ici ? Qu'est-ce que le Conseil de l'Europe ? Qu'est-ce que la Stratégie pour les droits de l'enfant ? Que sommes-nous censés faire ? ». Les enfants ont été informés de manière claire et concise, dans un langage qu'ils comprenaient, de la raison pour

laquelle ils étaient invités à participer à la consultation, de ce qu'était le Conseil de l'Europe, du contexte sous-tendant l'élaboration de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant et de que celle-ci signifiait. Cette séance informative avait pour but de synthétiser les informations que les enfants avaient déjà reçues en amont de la consultation, et de favoriser davantage leur compréhension de l'objectif et du champ de la consultation, et de ce qui était attendu d'eux.

La troisième étape, consacrée aux **priorités thématiques et définitions clés**, suivait une approche de discussion ouverte, fondée sur l'écoute active. En particulier, il a été demandé aux facilitateurs de ne pas donner aux enfants la définition de la priorité thématique, mais de faire participer le groupe à un exercice de réflexion, à l'aide d'un tableau à feuilles dans le cas d'une séance en face à face, ou d'un tableau interactif (ou toute autre plateforme similaire) en cas d'activité en ligne. Après avoir analysé la priorité thématique et validé une définition avec tous les participants, le facilitateur a présenté un bref aperçu de la situation liée à la priorité thématique. Cette présentation comportait des informations, des données et des faits, et reprenait les conclusions spécifiques tirées de l'évaluation de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant pour la période 2016-2021, des informations compilées par les délégations nationales concernant en particulier la situation dans le pays où avait lieu la consultation, et des informations d'autres sources nationales ou internationales. L'objectif de cette étape était de rapprocher les participants du thème en partageant des données, des informations et des analyses sur différents aspects pertinents pour la priorité thématique. Le guide méthodologique a aidé les facilitateurs à faire la présentation et à mener la discussion d'une manière accessible, en utilisant un langage adapté aux enfants.

Après la présentation des données et le partage des expériences venait le temps de la comparaison des résultats de ces premières étapes de la consultation avec les principes applicables en matière de droits de l'homme et de droits de l'enfant. La cinquième étape visait donc à présenter certains **principes et normes essentiels en matière de droits de l'homme et de droits de l'enfant** relatifs à la priorité thématique, dans un langage adapté aux enfants et d'une manière accessible aux enfants participants. L'objectif était de donner aux participants les moyens d'agir et des informations sur leurs droits, tout en leur préparant le terrain afin qu'ils forment et partagent leurs opinions sur « les dispositifs à mettre en place pour tous les enfants ».

Au cours de la sixième phase, « **Et maintenant ? Recommandations, réflexions et propositions** », les enfants ont formulé et examiné leurs propositions, leurs attentes et leurs recommandations, ainsi que leurs questions, en vue de résoudre les problèmes identifiés. À ce stade, les facilitateurs ont rassemblé les contributions des enfants, destinées à éclairer ultérieurement le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.

Lors de la dernière étape, dédiée à la **clôture de la consultation**, les facilitateurs ont invité les participants à partager leur ressenti quant à leur expérience et ont expliqué les étapes suivantes.

MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Entre mai et juillet 2021, les dix délégations nationales ont consulté 220 enfants sur les priorités thématiques, ou « objectifs stratégiques », en vue d'apporter des contributions et de formuler des recommandations spécifiques à inclure dans la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027). Plus précisément, l'Espagne, la France et la Slovaquie ont consulté 43 enfants sur la priorité thématique « protection de tous les enfants contre la violence ». La Belgique et l'Italie se sont concentrées sur « l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants » ; elles ont consulté 28 enfants. La priorité thématique « donner la parole à chaque enfant » a été examinée par la Bulgarie et la Finlande, qui ont consulté 42 enfants. Le Monténégro et le Portugal se sont intéressés à « l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants » ; ils ont consulté 68 enfants. En Grèce, le ministère de la Justice a consulté 17 enfants sur « la justice adaptée aux besoins de tous les enfants » et le ministère des Migrations et de l'Asile a consulté 22 enfants sur la priorité thématique relative aux droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence.

Les dix délégations nationales ont indiqué que tous les enfants étaient très motivés et heureux de prendre part à cette initiative et que, dans l'ensemble, ils avaient tous exprimé leur volonté de poursuivre le processus et leur souhait de participer à d'autres activités similaires à l'avenir. En réalité, toutes les consultations avaient pour dénominateur commun l'aspiration des enfants à être entendus et inclus dans les consultations plus régulièrement, afin de contribuer aux politiques qui façonneront leur avenir. De nombreux participants ont constaté que, même en cas de consultations, les adultes adoptaient rarement les recommandations des enfants et qu'il y avait un manque de retour d'information et de suivi. Les participants ont partagé plusieurs idées sur la façon dont les enfants pourraient participer aux processus décisionnels, par exemple grâce à la création de plateformes web permettant de participer directement à des consultations publiques sur des sujets spécifiques, notamment l'élaboration de lois et de politiques les concernant.

La mise en œuvre de la méthodologie participative a permis de créer un environnement sûr qui a jeté les bases d'une discussion enrichissante. Les délégations nationales ont reçu un modèle de rapport et les facilitateurs chargés des consultations ont été invités à donner aux enfants les moyens et l'espace leur permettant de véritablement faire entendre leur voix. Le présent rapport est divisé en six parties consacrées aux priorités thématiques et aux pays qui ont travaillé sur chacune d'elles, et résume le déroulement et les résultats des séances de consultation, tels qu'ils ont été communiqués par les délégations nationales. Pour obtenir des informations plus détaillées sur la mise en œuvre des consultations, il est possible de consulter les rapports des délégations nationales.

Conformément à la méthodologie adoptée, les résultats des consultations vont du contexte restreint au contexte général : sont d'abord abordés les points de vue et réflexions relatifs à la priorité thématique, puis les attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement (national et local), des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique, et, enfin, les attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant. En lien avec les propositions des enfants, et conformément à la structure de la nouvelle stratégie, il a été demandé aux participants de formuler des propositions sur trois points : **les problèmes à traiter de toute urgence, les mesures proposées et les façons d'associer les enfants**. Cette approche structurée a permis aux contributions des enfants d'être le plus précises et concrètes possible, évitant un traitement inutile et excessif de leurs déclarations, qui aurait pu modifier les mots qu'ils avaient choisis et affaiblir leurs propositions.



Toutes les illustrations de Norma Nardi ont été produites pendant la consultation (en anglais uniquement).

UNE VIE SANS VIOLENCE POUR TOUS LES ENFANTS

La priorité thématique **Protection de tous les enfants contre la violence** a été analysée par 43 enfants en **Espagne**, en **France** et en **Slovaquie**. Les enfants ont identifié comme problèmes à traiter de toute urgence le nombre de cas de violence, la violence fondée sur le genre et la faible attention accordée aux questions de la négligence et de la violence affective ou psychologique. Les participants ont estimé que les adultes devaient écouter la voix des enfants et prendre leurs plaintes au sérieux. Il devrait être plus facile pour les enfants d'accéder aux lois et aux procédures et de les comprendre. Ainsi, ils ne seraient pas dépendants des adultes, en particulier lorsqu'ils craignent la réaction de leurs parents ou d'autres adultes de référence. Ils devraient connaître leurs droits dès le plus jeune âge, et ces droits devraient être rappelés aux adultes, par le biais de campagnes spéciales, par exemple. Dans le cadre scolaire, les enfants ont recommandé l'organisation d'ateliers obligatoires sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de la violence fondée sur le genre à l'intention des élèves, des enseignants et des familles, afin de leur permettre de détecter la violence au sein de leur famille et dans leur environnement et de savoir comment aider les personnes qui subissent ces formes de violence. Les enfants ont suggéré de compléter les examens médicaux réguliers par des examens psychologiques et d'augmenter le nombre de psychologues et de psychiatres dans le système de santé publique, afin d'offrir une aide immédiate aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin. De plus, les élèves pourraient être formés pour devenir des médiateurs ou des acteurs de paix. Les victimes de violences pourraient ainsi plus naturellement demander de l'aide, étant donné qu'il est plus facile de se confier à quelqu'un de son âge. Les enfants ont proposé de mettre en place des réunions régulières, de préférence à l'école, sous la forme de groupes de pairs ou de groupes avec des facilitateurs. Dans ce cadre, ils pourraient parler de leurs droits, de leurs expériences relatives au respect ou au non-respect de leurs droits, se soutenir, poser des questions et soumettre des idées aux autorités. Ils ont également suggéré de créer et de diffuser largement un quiz en ligne pour les enfants « Connaissez-vous vos droits ? » et un questionnaire « Mes droits sont-ils respectés ? ».

France

«La négligence n'est ni physique ni verbale, c'est lorsque l'adulte ne répond pas aux besoins de l'enfant. Ce n'est pas le fait de faire du mal intentionnellement, c'est le fait de ne rien faire du tout ou d'en faire trop.»

Les consultations ont été organisées par Stefania Chiru et Morgane Roualt-Mouraine du ministère français des Solidarités et de la Santé, et facilitées par Léa Margery et François Turcan, auprès d'enfants du Collège des enfants du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Les consultations étaient composées d'une réunion préparatoire et de trois séances en ligne. Dix enfants âgés de 10 à 17 ans, membres ou anciens membres du forum des enfants du HCFEA, ont été invités à participer à la consultation sur la base du volontariat. Les discussions ont eu pour thème la négligence envers les enfants.

D'après le rapport de la délégation nationale, les enfants ont souligné que la négligence peut entraîner des conséquences à long terme, comme une faible estime de soi. Selon les participants, accorder de l'attention à la santé mentale des enfants d'aujourd'hui, c'est préparer des générations futures qui seront moins susceptibles de blesser les enfants.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

- ▶ La négligence n'est ni physique ni verbale, elle se produit lorsqu'un adulte ne répond pas aux besoins de l'enfant. Ce n'est pas le fait de causer intentionnellement du tort, mais le fait de ne rien faire du tout ou d'en faire trop.
- ▶ Négligence due au fait de laisser les enfants devant les écrans (même si certains jeunes seront exclus par d'autres camarades s'ils ne possèdent pas de téléphone portable). Le manque de sommeil est aussi un exemple de négligence.
- ▶ Négligence dans la famille: ne pas satisfaire les besoins fondamentaux de manière adéquate. Dans la plupart des cas, elle n'est pas volontaire.
- ▶ La négligence à l'école entraîne des inégalités entre les élèves, de la jalousie. Lorsqu'un enfant est négligé, il se sent mis à l'écart. Exemples de négligence dans le cadre scolaire : établissements sans infirmière, sans psychologue, absence de papier hygiénique, de savon, etc.
- ▶ Répercussions négatives de la négligence directe à l'égard d'un enfant : mal-être, mise à l'écart des autres élèves, sentiment d'être insignifiant. Cette négligence peut également avoir des conséquences sur la santé mentale de l'enfant, car elle entraîne un manque d'estime de soi et un mal-être.
- ▶ La négligence est difficile à identifier et n'est pas considérée avec autant d'importance que d'autres formes de mauvais traitements, c'est pourquoi il est difficile d'aider les victimes.
- ▶ Elle est liée à une inexpérience des parents dans le cadre familial ou à une différence physique ou mentale dans le cadre scolaire. Il existe en outre un manque de connaissances sur ce que ce mot signifie. Il ne semble pas assez fort, la négligence est une notion complexe.
- ▶ Il est plus difficile pour les enfants de se rendre compte qu'ils sont victimes de négligence (par ex., un enfant qui ne peut manger que des produits McDonald's parce que ses parents ne lui préparent pas de repas se dira d'abord que c'est « cool »).
- ▶ Les enfants n'ont pas forcément conscience de leurs besoins et, par conséquent, de ce que les adultes devraient faire.

Attentes des enfants À l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Que le gouvernement écoute et entende la voix des enfants.
- ▶ Que les adultes prennent leurs plaintes au sérieux et y accordent autant d'importance qu'à la violence physique et psychologique. La voix d'un enfant est aussi légitime que celle d'un adulte, voire plus.
- ▶ Que les membres du gouvernement élaborent des lois plus accessibles aux enfants.
- ▶ Que les membres du gouvernement mettent en place des procédures de prise en charge plus simples et plus faciles à comprendre pour les enfants, de sorte que ceux-ci puissent y avoir recours seuls, sans être totalement dépendants d'un adulte. Au moment où les enfants trouvent la force et les moyens de dire qu'ils subissent des mauvais traitements, il est souvent trop tard. Des mécanismes adaptés aux enfants sont nécessaires. Comment les aider à avoir cette force et ces moyens ? Créer des outils pour leur permettre de « se défamiliariser » [terme employé par les enfants ; « s'affranchir ? »] de leur admiration pour leurs parents. Les enfants ont peur que leurs parents ne les aiment plus, qu'ils les punissent ; ils craignent la réaction de leurs parents. Il faut essayer de faire comprendre aux parents leurs torts.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ La CIDE est un texte écrit par des adultes pour les enfants, ils pensent pour nous, ils ne peuvent pas savoir exactement ce que nous voulons. Nous devons élaborer des textes avec des enfants et pour les enfants, des textes plus accessibles.
- ▶ Le Conseil de l'Europe devrait consulter les enfants lors de l'élaboration de ses textes et leur fournir un retour d'information pour leur montrer que leurs opinions sont vraiment prises en compte.

Problèmes à traiter de toute urgence/ mesures proposés

- ▶ Faire en sorte que tout le monde sache ce que signifie le mot « négligence ».
- ▶ Sensibilisation : il faut établir une distinction entre les différents publics ciblés. Par exemple, pour les enfants en maternelle et en primaire, la sensibilisation peut se faire de manière ludique, mais pas pour les élèves du secondaire.
- ▶ Faire appel à des intervenants extérieurs pour discuter, créer le dialogue. Donner la parole à des personnes du milieu scolaire, à des pairs.
- ▶ Évaluer la situation de l'enfant pour déterminer s'il est victime de négligence, examiner quels sont ses besoins non pourvus, et ce avec les enfants et les parents, dès les premiers mois de la vie.

Façons d'associer les enfants

- ▶ Donner du crédit à la parole des enfants, y compris au niveau de la loi : égalité entre la voix des enfants et celle des adultes.
- ▶ Apprendre aux enfants qu'ils ont le droit de s'exprimer, et les aider à réfléchir ensemble, comme nous nous attachons à le faire au HCFEA.
- ▶ Travailler à partir des mots des enfants, leur répondre et leur expliquer les suites données ou non à leurs prises de parole.
- ▶ Tel est le rôle du forum des enfants (HCFEA) : faire le lien entre les enfants et le gouvernement.



République slovaque

« Tout au long de la pandémie, la violence n'a cessé d'augmenter. Les enfants étaient enfermés dans des appartements ou des maisons avec des parents ou des frères et sœurs menaçants et n'avaient aucun endroit où aller et aucune personne de confiance à qui parler. »

Le Centre national de coordination pour la résolution des problèmes de violence à l'égard des enfants a assuré l'organisation des consultations en coopération avec des experts externes. Les facilitatrices étaient les psychologues Ľubomíra Mrázová et Magdaléna Jačalová (de l'ONG Náruč: centre de défense des droits de l'enfant et centre d'aide aux enfants en situation de crise). Deux séances ont été organisées en présentiel. Treize enfants ont participé aux consultations, quatre garçons âgés de 15 à 17 ans et neuf filles ayant entre 13 et 17 ans. Parmi eux, trois venaient de Žilina (grande ville, capitale régionale), un de Kysucké Nové Mesto, une commune urbaine plus petite (ayant le statut de chef-lieu de district) et neuf de communes rurales voisines. Les séances ont eu lieu dans le nord de la Slovaquie centrale, à Žilina.

D'après le rapport de la délégation nationale, en Slovaquie, les enfants sont peu habitués à une approche participative, ce qui a pu rendre le démarrage des séances légèrement plus difficile. Toutefois, les enfants étaient déjà plus ouverts le deuxième jour, ils partageaient leurs opinions et s'apercevaient que des adultes étaient disposés à les écouter, non seulement dans leur pays, mais aussi en Europe. Lors de la présentation de certaines statistiques sur la violence, les enfants ont été très surpris d'apprendre que 90 % des mauvais traitements passent inaperçus. Ils ont également été très étonnés, même indignés, par le fait que le phénomène des mariages forcés existe en Slovaquie et en Europe en général, ce qui a ouvert la discussion sur la violence.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

Après la présentation de la priorité thématique, les enfants ont souvent parlé de courage, de confiance, de liberté d'expression et de l'amour de leurs parents pour eux. L'un de leurs messages forts était: « Écoutez-nous et prenez notre avis au sérieux! ». Les enfants ont indiqué qu'ils devraient avoir plus de liberté pour exprimer leur opinion et ne pas avoir peur de dire que quelque chose ne va pas. Ils ont également exprimé le besoin d'avoir quelqu'un à qui parler. L'amour et la protection que leur offrent leurs parents sont très importants pour eux. Certains enfants ont déclaré qu'aucun enfant ne devrait avoir le sentiment que ses parents ne s'intéressent pas à lui. En outre, en ce qui concerne la violence, les enfants ont dit qu'ils ne devraient pas être forcés de faire quelque chose qu'ils ne veulent pas faire – même dans le cadre d'activités dans des clubs de loisirs, à l'école, etc. Le respect de la vie privée constituait également un thème important pour les enfants. À cet égard, ils ont évoqué la protection des données sur les réseaux sociaux, et les espaces et les lieux où ils peuvent avoir une intimité et s'exprimer en toute sécurité.

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Il est nécessaire de recruter davantage de psychologues, en particulier dans les établissements scolaires.
- ▶ Les sanctions devraient être plus dures pour les auteurs de violences – pour les adultes, mais aussi pour les enfants responsables d'actes d'intimidation.
- ▶ Le gouvernement et les grandes organisations devraient demander plus fréquemment l'avis des enfants. Ceux-ci aimeraient se réunir régulièrement en groupes et faire connaître leurs droits.
- ▶ Il convient également de rappeler aux adultes les droits des enfants (et pas uniquement).
- ▶ Enseigner aux enfants leurs droits dès le plus jeune âge (le sujet des droits des enfants n'est abordé à l'école qu'au cours de la 8^e année de l'enseignement primaire ou au lycée).

- ▶ Des conférences devraient être organisées dans les établissements scolaires sur la manière de se comporter quand quelqu'un nous menace (les enfants) et les adultes devraient apprendre comment réagir lorsque, par exemple, ils sont témoins de violence (bagarre, conflit) dans la rue ou dans le voisinage.
- ▶ Les enseignants devraient traiter tous les élèves de la même manière (quelles que soient leur religion, leur couleur de peau ou leur orientation sexuelle), mais faire plus pour ceux qui ont besoin d'une attention et d'une prise en charge spécifiques. Par exemple, pour les enfants ayant des troubles « dys », il ne suffit pas seulement de modifier la notation des évaluations et de leur accorder plus de temps pour certaines tâches.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ Prévoir des subventions pour soutenir les travaux des psychologues.
- ▶ Demander plus souvent les opinions des enfants et les écouter.
- ▶ Mettre fin au problème que constitue le travail des enfants dans d'autres pays.
- ▶ Rappeler les droits des enfants aux adultes (par le biais de campagnes, d'affiches, etc.).

« De nombreuses familles se disputent à propos de l'argent. Maintenant, après la pandémie, la situation a empiré, car beaucoup de familles n'ont tout simplement plus d'argent. »

Problèmes à traiter de toute urgence

Concernant la sécurité en ligne et la limite d'âge pour l'utilisation d'Internet : les limites d'âge pour les applications comme Messenger ou WhatsApp ne sont pas nécessaires, car ces applications sont utilisées pour communiquer avec la famille et les amis. Les enfants peuvent créer des groupes et discuter dans un groupe familial ou un groupe d'amis. Cependant, l'utilisation de Facebook, d'Instagram ou la navigation sur d'autres sites peuvent être très dangereuses. Des enfants peuvent être la cible d'attaques ou communiquer avec des inconnus qui peuvent leur faire du mal. En outre, le monde entier peut voir des informations concernant les enfants. L'identité d'un potentiel auteur de violences est mieux protégée que celle d'un enfant. Le seul outil de vérification de l'âge d'un enfant est, sous la question : « avez-vous plus de 18 ans ? », un champ à compléter par « oui » ou par « non », sans contrôle de l'âge réel de la personne.

Mesures proposées

- ▶ Proposer des cours d'autodéfense et d'autoprotection dans le cadre scolaire : ces cours devraient apprendre aux enfants à se protéger, et pas seulement physiquement. Il est très important de savoir quoi faire si quelqu'un menace un enfant, en particulier dans les situations où la violence n'est pas flagrante ni physique – comme lorsqu'il s'agit de discours de haine, de harcèlement sexuel, de traque, de sollicitation à des fins sexuelles, d'humiliation, etc. Il faut également qu'ils sachent reconnaître ce qui constitue de la violence, qui contacter lorsqu'ils en sont victimes, s'il faut riposter, quoi dire quand ils ne se sentent pas en sécurité, et comment se comporter en présence d'une personne menaçante.
- ▶ Apprendre aux parents à être plus réceptifs envers les enfants : cela devrait débuter pendant la grossesse – les parents devraient apprendre ce que signifie être parents, comment s'y préparer, ce qu'il se passera lorsqu'ils deviendront une famille, comment être plus attentifs au comportement des enfants ainsi qu'à leurs inquiétudes. En Slovaquie, les enfants sont très sensibles à la question de l'avortement, qui fait l'objet de nombreux débats dans le pays et, d'après eux, une meilleure éducation à la parentalité permettrait aux adultes de poser des choix plus responsables quant à la décision de devenir parents ou non.
- ▶ Enseigner aux enfants leurs droits : entendre parler de ses droits à l'âge de 14 ans ou plus, pendant un cours dans le cadre scolaire n'est pas suffisant. Les enfants devraient savoir non seulement qu'ils possèdent des droits, mais aussi ce que cela signifie concrètement et comment les exercer.

- ▶ Mettre en place une surveillance dans les écoles : la surveillance ne devrait pas servir seulement à contrôler, mais aussi à protéger, sur la base des principes du parrainage entre élèves. Lorsqu'un enfant est victime d'intimidation, il devrait pouvoir en parler à un pair ou à un élève plus âgé chargé de la sécurité à l'école. Ce « superviseur » peut accompagner l'enfant victime, l'aider à signaler les violences, etc. Les enseignants ne font souvent pas partie des groupes sociaux des enfants et ne peuvent pas, ou ne veulent pas, voir la violence. Si celle-ci est bien dissimulée au sein du groupe d'élèves, le « superviseur » est davantage en mesure d'enquêter sur la violence et de la révéler qu'un adulte.
- ▶ Organiser des réunions régulières au sujet des droits et de la sécurité : les enfants souhaiteraient qu'il existe des réunions régulières – sous la forme de groupes de pairs ou de groupes avec des facilitateurs (de préférence à l'école) – pendant lesquelles ils pourraient parler de leurs droits, de leurs expériences concernant l'application de ceux-ci, des actualités en Slovaquie (des mesures législatives, par exemple). Ils pourraient ainsi parler de leurs expériences relatives au respect ou au non-respect de leurs droits, se soutenir, poser des questions et soumettre des idées aux autorités.

Façons d'associer les enfants

- ▶ Établir une « Journée européenne de la voix de l'enfant »/« Journée de la voix de l'enfant » pour souligner la pertinence et l'importance de la voix de l'enfant, en organisant des activités de sensibilisation sur les droits.
- ▶ Continuer à poser des questions sur des problèmes spécifiques à l'aide des réseaux sociaux (Facebook, Instagram...), directement sur les pages du Conseil de l'Europe ou des délégations.
- ▶ Créer un quiz (en ligne) « Connaissez-vous vos droits ? » et/ou un questionnaire « Mes droits sont-ils respectés ? ». Parmi les activités organisées dans le cadre du processus de participation, les enfants ont particulièrement apprécié le vote sur la question « les droits des enfants dans notre pays sont-ils respectés ? ».

Espagne

« Nous avons besoin que les gouvernements sensibilisent le public à la violence contre les enfants, que la justice soit rapide et que l'enfant soit placé au centre de la réponse. »

Sergi Morales Pérez et Nuria Chocano García, membres de l'association QUERA, ont facilité les consultations. Au total, deux sessions ont eu lieu en ligne et 20 adolescents (sept garçons et treize filles) ont été consultés. Les participants, âgés de 13 à 17 ans, venaient de Galice, de Valence, des îles Canaries, de Madrid, de Catalogne, de Castille-La-Manche et d'Andalousie, ce qui signifie que sept des 17 communautés autonomes espagnoles étaient représentées.

D'après le rapport de la délégation nationale, l'équipe de facilitateurs a utilisé une méthode très participative fondée sur le dialogue et le respect comme sources d'apprentissage et de formation d'une communauté, en tenant compte de la méthodologie proposée par DEI Italie. La création d'une ambiance favorisant l'écoute active, la transparence et l'affirmation de soi, considérées comme les pierres angulaires du processus d'apprentissage dialogique, a été déterminante. Ce type d'apprentissage est le fruit d'un dialogue égalitaire, c'est-à-dire d'un dialogue dans lequel les différents participants ou les parties au processus d'enseignement/d'apprentissage avancent des arguments reposant sur des affirmations bien fondées, à partir de leurs réflexions et de leurs opinions et sur un pied d'égalité, et non à partir d'une posture hiérarchique ou de pouvoir. Cette méthode possède un important potentiel de transformation sociale.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

Les participants considèrent que la prévention de la violence est essentielle pour l'éliminer ; ils évoquent le fait de sensibiliser à ce problème et en particulier d'apprendre à la repérer et à la combattre dans les établissements scolaires. Pour ce qui est des mesures à prendre, les participants ont ciblé deux principaux individus : la victime, soit la personne à soutenir le plus au cours des étapes qu'elle traverse, depuis l'acte physique de signalement jusqu'au soutien psychologique, et l'agresseur, pour lequel des lignes directrices concrètes doivent définir les mesures à prendre.

À l'aide d'un sondage, le groupe a décidé de se concentrer sur la violence affective et psychologique et sur la violence fondée sur le genre.

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

Le souhait et le besoin exprimés par les participants adolescents est que le nombre de cas de violence diminue et que ce type de violence prenne fin. L'une des principales mesures qu'ils proposent pour y parvenir est d'augmenter le nombre de psychologues et de psychiatres, afin qu'une aide immédiate puisse être apportée dès qu'elle est nécessaire. Le groupe a regroupé ses propositions en fonction du destinataire :

► au gouvernement :

« Nous avons besoin que les gouvernements sensibilisent le public à la violence contre les enfants, que la justice soit rapide et que l'enfant soit placé au centre de la réponse. »

« Les gouvernements devraient nous écouter davantage en ce qui concerne leurs politiques pour les enfants. Il faudrait organiser plus de consultations comme celles-ci afin que ces sujets deviennent courants et que cela encourage les victimes de violences à se manifester et à demander de l'aide. »

« Il faut non seulement des lois pour nous protéger, mais aussi des ressources pour garantir leur application, davantage de personnel dans les services sociaux afin que ceux-ci puissent répondre aux besoins de la population liés à la violence, des agents de police plus nombreux et mieux formés qui puissent aider plus de monde,

plus de personnes formées dans les établissements scolaires pour détecter les éventuels cas de violence... Si nous ne faisons qu'élaborer des lois sans outiller les personnes qui peuvent les faire appliquer, cela ne sert à rien.».

- ▶ aux établissements scolaires et autres institutions :

« Nous avons besoin d'enseignants qui s'intéressent à davantage de choses qu'à la performance académique, et pour cela, il faut qu'ils soient évalués sur plus de critères que les simples résultats scolaires de leurs élèves. Nous avons besoin d'enseignants qui s'intéressent à la santé mentale et psychologique de leurs élèves. La formation a une importance primordiale, de même que les institutions et les réglementations (et cela inclut la société, les familles, etc.) qui valorisent d'autres enseignements moins scolaires, mais tout aussi importants au sein du système éducatif.»

- ▶ aux familles/amis :

« Dès que je remarque un comportement ou des commentaires sexistes ou microsexistes autour de moi, je les reconnais, je ne les ignore pas et j'y mets fin lorsque c'est possible. Par exemple, si je vois dans ma classe des élèves insulter quelqu'un avec des « blagues » comme « tu fais quoi quand tu n'es pas dans la cuisine ? », « pourquoi tu portes des vêtements aussi courts si tu ne veux pas qu'on te regarde ? », « tu es sortie avec x garçons, car tu es une traînée... » je dois réagir en interrompant ces élèves, en leur indiquant qu'il s'agit de violence fondée sur le genre et que rien ne la justifie, car il ne faut pas oublier que nous tous, filles et garçons, sommes égaux.»

« Nous devons sensibiliser les personnes qui nous entourent à l'importance de la santé mentale et psychologique.»

« Nous devons encourager les gens que nous aimons à rechercher l'aide de professionnels s'ils en ont besoin, en éliminant les préjugés selon lesquels consulter un psychologue est réservé aux faibles.»

« Les gouvernements devraient nous écouter davantage en ce qui concerne leurs politiques pour les enfants. Il faudrait organiser plus de consultations comme celles-ci afin que ces sujets deviennent courants et que cela encourage les victimes de violences à se manifester et à demander de l'aide. »

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ « Nous espérons que nos propositions seront réellement prises en considération ; nous aimerions d'ailleurs recevoir le projet de nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant avant sa publication, pour pouvoir l'approuver et vérifier si nos voix ont bien été prises en compte.»

Problèmes à traiter de toute urgence

Le groupe a présenté un certain nombre de problèmes devant être traités de toute urgence afin de prévenir la violence affective et psychologique et la violence fondée sur le genre :

- ▶ compléter les examens médicaux réguliers par des examens psychologiques afin d'évaluer la santé mentale des enfants ;
- ▶ augmenter le nombre de psychologues et de psychiatres dans le système de santé publique, afin d'offrir une aide immédiate aux jeunes qui en ont besoin ;
- ▶ doter les établissements scolaires d'éducateurs spécialisés ou de psychologues qui peuvent apporter un soutien psychologique aux élèves ;
- ▶ prévoir plus d'ateliers ou de matières en faveur de l'égalité dans les établissements du premier et du second degré ;
- ▶ concevoir un enseignement dans les classes qui encourage la communication efficace et l'affirmation de soi entre pairs.

Mesures proposées

- ▶ Mettre en place des cours obligatoires sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements du premier et du second degré, comme c'est déjà le cas dans certaines communautés autonomes.
- ▶ Organiser des ateliers obligatoires sur la violence fondée sur le genre à l'intention des élèves, des enseignants et des familles, afin de leur permettre de détecter la violence au sein de leur famille et dans leur environnement et de savoir comment aider les personnes qui subissent ces formes de violence.
- ▶ Organiser des discussions dans le cadre scolaire pour normaliser les problèmes et les troubles psychologiques.
- ▶ Augmenter le nombre d'équipes de psychologues pour enfants dans le système de santé publique.
- ▶ Inclure l'évaluation de la santé mentale dans les bilans de santé réguliers des enfants en vue de détecter le plus tôt possible les cas de violence.
- ▶ Doter les établissements scolaires d'éducateurs spécialisés ou de psychologues qui peuvent apporter un soutien psychologique et social aux élèves.
- ▶ Créer un programme de radio ou de télévision en vue de sensibiliser davantage de personnes à la violence, sous toutes ses formes, en mettant l'accent sur la prévention.
- ▶ Réaliser des vidéos d'information pour sensibiliser à l'importance de savoir comment détecter toutes les formes de violence pour pouvoir les combattre.
- ▶ Former les élèves pour qu'ils deviennent des médiateurs ou des acteurs de paix afin que les victimes de violences puissent plus naturellement demander de l'aide, étant donné qu'il est plus facile de se confier à quelqu'un de son âge.

Façons d'associer les enfants

- ▶ Le groupe a été très consciencieux et très impliqué dans le processus et les élèves souhaiteraient être associés à toute mesure mise en œuvre à la suite des consultations, notamment la production de vidéos de sensibilisation et la création de contenu, en travaillant dans leur établissement avec des experts afin de produire des contenus sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur les maladies mentales découlant de la violence psychologique, entre autres formes de violence.
- ▶ Ils tiennent particulièrement à ce que le processus ne s'arrête pas à ces consultations, et à ce que des mesures soient prises pour lutter contre la violence à l'égard des enfants aussi bien en Espagne qu'en Europe, ce par quoi ils se sentent également concernés.



ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION SOCIALE POUR TOUS LES ENFANTS

La priorité thématique de **l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants** a été analysée par 68 enfants au **Monténégro** et au **Portugal**. Les enfants ont recensé de nombreux problèmes à traiter, principalement liés à l'éducation, la sensibilisation et l'inclusion. Ils ont recommandé que l'éducation sur les droits de l'enfant commence dès le plus jeune âge, à la maternelle, grâce à des supports adaptés tels que des chansons, des jeux, des dessins animés et le théâtre. Les parents et l'équipe éducative devraient être formés aux droits de l'enfant. Les participants ont identifié la nécessité d'augmenter le nombre de psychologues, d'assistants sociaux, de diététiciens et d'infirmières dans tous les établissements scolaires et à tous les niveaux d'enseignement. En ce qui concerne la population rom, les enfants ont indiqué que certains parents roms devraient être davantage impliqués dans l'éducation de leurs enfants et que leur participation à la société devrait être encouragée. Les participants ont souligné que les enfants devraient être entendus plus souvent et de différentes manières : dans le cadre de consultations, par l'intermédiaire d'un organe consultatif comme les représentants d'élèves ou les assemblées d'élèves, mais aussi les conseils des jeunes ou des organisations similaires. Les enfants ont estimé qu'il était important de favoriser une plus grande représentation des groupes minoritaires, notamment en leur donnant la parole dans les médias, en faisant connaître plus largement leur culture, et en renforçant leur participation aux postes de direction et dans la société. En outre, selon eux, il pourrait être judicieux de créer un fonds financé par l'ensemble des États membres afin d'offrir les mêmes avantages et les mêmes chances à tous les enfants de tous les États membres. Une recommandation très spécifique proposait de construire des parcs sensoriels où les enfants handicapés pourraient découvrir la nature grâce à leurs sens de l'odorat, du toucher, de l'ouïe et de la perception des couleurs.



Monténégro

« Nous devons parler de la violence. Elle n'est pas anonyme comme un vote. Nous devons la combattre et ne pas juste parler de la politique. »

Larisa Lukačević et Milica Joksimović, conseillères indépendantes auprès du ministère de la Justice, des Droits de l'homme et des Minorités, étaient chargées d'organiser et d'animer les consultations. Au total, 17 enfants, 11 filles et six garçons, âgés de 11 à 18 ans, ont participé aux rencontres qui se déroulées de manière hybride. Les enfants ont été répartis en deux groupes et deux séances ont eu lieu pour chaque groupe.

Le groupe était très divers en termes d'origine nationale/sociale, de situations de vulnérabilité ou d'autres caractéristiques spécifiques. Parmi les enfants, originaires des régions du nord et du centre du Monténégro, il y avait des membres de la population rom, des enfants de la communauté LGBTI+, des enfants handicapés, des enfants de confession chrétienne (orthodoxe ou catholique) et musulmane, et des enfants de nationalité monténégrine, serbe, bosnienne et albanaise. En outre, certains étaient malentendants, atteints de dysphasie développementale (un trouble du langage qui apparaît chez les enfants ou un déficit langagier) ou bénéficiaient d'un programme personnalisé de réussite éducative.

D'après le rapport de la délégation nationale, les dynamiques et les interactions entre les enfants ainsi qu'entre les enfants et les facilitateurs étaient excellentes. Les enfants se sont détendus pendant les consultations et ont commencé à faire confiance aux facilitateurs. Ils ont parlé ouvertement de leurs problèmes, de leurs souhaits et de leurs suggestions. Ils ont aussi parlé de leurs relations avec leurs parents, les éducateurs, les psychologues et les pédagogues, le personnel de santé, leurs amis. Leurs commentaires à l'issue de la réunion étaient très positifs. Les enfants ont indiqué que l'ambiance était détendue et que la tension a disparu lorsqu'ils ont commencé à parler avec les facilitateurs. Il a été très utile à la plupart d'entre eux d'entendre les opinions des autres, cela les a aidés à s'ouvrir et à parler de leur réalité quotidienne, ainsi qu'à s'intéresser davantage à leurs droits et à approfondir leurs connaissances dans ce domaine. Ils ont souligné en particulier qu'il est très important pour eux qu'il y ait des personnes qui les écoutent avec attention, qui sont soucieuses de connaître leur opinion et qui respectent la voix des enfants. Ils ont exprimé le souhait de prendre part à des activités similaires.

Selon eux, les parlements d'enfants, organisés au sein du Parlement du Monténégro avec des représentants du gouvernement, ont été efficaces, et la voix des enfants a réellement été portée jusqu'aux bonnes personnes. Ils en ont conclu qu'il serait utile de poursuivre cette pratique, mais avec un plus grand nombre de participants.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

- ▶ L'inclusion signifie que la société devrait accepter chacun (comme il est) au sein de la communauté, mais cela pose encore un problème à la société, par exemple dans le domaine de l'apparence, de la religion, de la nationalité, etc.
- ▶ L'inclusion, c'est l'égalité de jouissance des droits et le respect des différences de chacun.
- ▶ Les enfants conviennent qu'il est très important que quelqu'un, même une seule personne, initie des changements, car cela motivera d'autres personnes.
- ▶ Les droits des enfants sont très importants. Malheureusement, les enfants ne connaissent pas tous le contenu de la Convention, il devrait être davantage abordé dans les écoles. Les parents devraient également être familiarisés avec le contenu de la Convention.

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Les enfants estiment que les établissements scolaires devraient prévoir des ascenseurs pour les enfants handicapés et organiser des activités pour eux et pour les enfants qui présentent des troubles du développement.
- ▶ Les écoles ont un rôle important à jouer dans la protection des enfants. Le personnel scolaire et les autorités éducatives devraient accorder davantage d'attention à la violence entre pairs. Il conviendrait de former le personnel enseignant sur la manière de réagir dans ces situations, d'apporter un soutien psychologique de qualité aux enfants victimes mais aussi aux enfants auteurs de violence, de sensibiliser les enfants à la violence entre pairs ainsi qu'à la violence sexuelle. Les enfants ont également suggéré d'installer des caméras dans les salles de classe pour lutter contre la violence entre pairs.
- ▶ Les écoles ou d'autres institutions devraient organiser des excursions et des voyages d'études gratuits pour les enfants qui n'ont pas les moyens d'en profiter, et la scolarité devrait être obligatoire au niveau secondaire.
- ▶ Il existe déjà dans les écoles des boîtes aux lettres dans lesquelles les enfants peuvent déposer des questions de façon anonyme, et il est souhaitable que les employés chargés d'ouvrir les lettres prennent ces questions plus au sérieux.
- ▶ Les élèves du secondaire devraient monter des pièces de théâtre pour aborder des sujets importants pour les enfants, et les jouer dans les écoles.
- ▶ Les écoles et institutions doivent lutter contre la violence liée au discours de haine en ligne.
- ▶ Les écoles doivent accorder plus d'importance aux parlements d'élèves et prendre leurs propositions au sérieux.
- ▶ Rénover l'intérieur et le mobilier des écoles, moderniser les salles de classe avec du matériel numérique, climatiser les salles où les enfants passent du temps, rénover les espaces d'éducation physique, fournir un accès internet gratuit.
- ▶ Intervenir auprès des enseignants pour que, à l'occasion de journées spéciales comme la Journée des femmes, ils n'acceptent pas de cadeaux de la part des enfants afin de mettre fin à cette pratique, qui fait naître de la honte chez les enfants qui n'ont pas d'argent. Encourager les enfants à fabriquer par eux-mêmes des cadeaux créatifs, comme des chansons, des dessins, des boîtes, des bijoux, etc. L'organisation d'ateliers créatifs dans les établissements est recommandée.
- ▶ Rendre les repas à l'école plus sains, en y intégrant plus de fruits et de légumes.
- ▶ Il faut sensibiliser et former les pédagogues, les psychologues, mais aussi tous les enseignants.
- ▶ Encourager tous les établissements, en particulier ceux d'enseignement professionnel, à organiser davantage d'événements et d'activités pédagogiques.
- ▶ Il devrait y avoir plus d'auxiliaires d'enseignement pour les enfants handicapés.
- ▶ Il serait bon de disposer de plus d'espaces verts autour des établissements scolaires.
- ▶ Il est nécessaire que l'État, les autorités locales et les établissements scolaires assurent le transport des élèves venant de villages, de manière régulière et en veillant à son bon fonctionnement.
- ▶ Soutenir les enfants privés de soins parentaux pour les aider à développer des compétences qui leur seront utiles et leur permettront de vivre en toute indépendance lorsqu'ils auront 18 ans, contrôler l'assiduité, enseigner les métiers, encourager le bénévolat, associer les enfants aux activités de défense de leurs droits.
- ▶ Étant donné que les enfants ont confiance dans les célébrités, ils pensent qu'il serait utile de les faire intervenir pour qu'elles s'adressent à eux ou leur rendent visite dans les écoles, pour aborder avec eux des sujets qui ont trait aux droits des enfants.
- ▶ L'importance de passer du temps avec les parents (que les parents consacrent du temps à leurs enfants pour leur parler, les écouter et comprendre leurs besoins) a également été soulignée par les enfants.
- ▶ Lors de la construction de nouveaux bâtiments et installations, il devrait être obligatoire de prévoir un accès pour les personnes en situation de handicap.
- ▶ L'État devrait motiver les enfants à rester dans leur pays pour étudier et leur offrir des opportunités d'emploi. Empêcher la fuite des cerveaux.
- ▶ Ne plus utiliser de plastique, afin de protéger l'environnement.

- ▶ Les institutions devraient garantir la prise en charge d'un plus grand nombre de médicaments et de tests. De nombreuses personnes se passent des prescriptions médicales dont elles ont besoin, en raison du coût de celles-ci. Nombre de médicaments dont nous avons besoin ne sont pas disponibles au Monténégro et doivent donc être importés d'autres pays.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

En ce qui concerne leurs attentes à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle stratégie, les enfants ont indiqué qu'ils veulent que leur voix soit respectée et vraiment entendue. Ils souhaitent qu'on leur demande davantage leur opinion sur les sujets qui les concernent; qu'on les fasse participer aux processus décisionnels; que soient organisées plus de réunions et de consultations similaires, mais aussi d'autres activités pour les enfants. «Respecter l'avis des enfants et nous écouter». Ils attendent du Conseil de l'Europe qu'il accepte au moins certaines de leurs propositions et que leur pays respecte la stratégie et la présente à tous les enfants.

« Nous ne pouvons pas insulter les autres parce qu'ils sont différents. D'une certaine manière, nous sommes tous semblables. Nous sommes tous humains. Même si nous n'aimons pas les mêmes choses, les différences ne devraient pas nous diviser. »

Problèmes à traiter de toute urgence

- ▶ Former d'urgence le personnel pédagogique dans les écoles à la manière d'aborder les enfants, de leur parler avec tact et délicatesse, de respecter leurs opinions et d'aborder leurs problèmes avec une attention particulière. Ne pas négliger les enfants qui ont besoin d'aide et qui ont des problèmes spécifiques.
- ▶ Les enfants ont également souligné que les parents roms devraient être impliqués dans l'éducation de leurs enfants. Il est nécessaire de les inciter à ne pas punir leurs enfants en les empêchant d'aller à l'école (il existe de tels exemples dans notre comté).
- ▶ Les enfants ont salué le fait que le nombre de mariages de mineurs a diminué, mais ont souligné qu'il restait du travail à faire à cet égard.
- ▶ Sensibiliser le personnel enseignant dans les maternelles et dans les écoles aux droits de l'enfant, aux problèmes qu'ils rencontrent et aux moyens de les aider. Les enfants doivent savoir que, s'ils sont confrontés à quelque problème que ce soit, ils doivent en parler et qu'il y a des personnes en mesure de les aider.
- ▶ Des ateliers et des activités de sensibilisation doivent être organisés dans les écoles, afin de combattre et de prévenir la violence entre pairs.
- ▶ Sensibiliser les enfants de maternelle, à l'aide de contenus adaptés (chansons, pièces de théâtre, dessins animés, jeux, etc.), ainsi que leurs parents. Les enfants estiment que l'éducation aux droits devrait commencer dès le plus jeune âge, à la maternelle, car il s'agit de la période pendant laquelle ils adoptent le plus facilement les bonnes valeurs.
- ▶ Faire prendre conscience aux parents que les sujets et événements politiques ne devraient pas être abordés devant les enfants, et que ces derniers ne devraient pas être impliqués dans ces activités.

Mesures proposées

- ▶ Organiser des formations à l'intention du personnel enseignant, en particulier des pédagogues et des psychologues. Sensibiliser les élèves au problème de la violence entre pairs et de la violence sexuelle.
- ▶ Sensibiliser les enfants à la diversité et leur apprendre à l'accepter. Ils ne devraient pas faire de différences et exclure de la société les enfants qui ont des problèmes de santé ou de toute autre nature, les enfants d'autres religions ou nationalités, les enfants issus de familles défavorisées, ou les enfants différents en raison d'une caractéristique physique ou autre.

- ▶ Encourager et favoriser les activités de défense des droits des jeunes. Motiver les enfants à participer à des actions humanitaires afin de les aider à développer leur empathie. Lors de la collecte humanitaire d'objets que les enfants prévoient de donner aux enfants hospitalisés, il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'il ne devrait pas s'agir de sucreries, mais de jouets et de jeux éducatifs. L'une des recommandations portait sur l'organisation de spectacles et de pièces de théâtre par des élèves du primaire et du secondaire pour les enfants hospitalisés.
- ▶ Éducateurs pairs – informer un certain nombre d'enfants sur les domaines prioritaires liés aux droits des enfants afin qu'ils puissent échanger leurs connaissances dans le cadre d'ateliers et de conférences; organiser plus souvent des ateliers et des consultations dans les établissements scolaires et d'autres lieux adaptés à cet objectif.
- ▶ Réintroduire l'éducation civique comme cours obligatoire à l'école. Intégrer le thème de l'éducation sexuelle ou organiser plus fréquemment des ateliers à ce sujet dans les écoles.
- ▶ Créer une unité de police ou de travailleurs sociaux qui patrouillera en ville à vélo, afin de prévenir la mendicité et le travail des enfants aux coins de rue, car ils y courent de graves dangers.
- ▶ Encourager les enseignants à apprendre aux enfants leurs droits et à les familiariser avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Créer davantage de livres et de dessins animés pédagogiques pour les enfants afin qu'ils en apprennent plus sur les droits de l'enfant à travers leurs activités quotidiennes.
- ▶ Organiser des activités en maternelle et dans les écoles pour apprendre aux enfants à protéger l'environnement, à ne pas jeter des déchets dans la nature, etc.
- ▶ Toutes les brochures et tous les prospectus conçus pour les enfants devraient également être disponibles en format audio. Promouvoir et mettre à disposition des livres audio. Les livres devraient exister en format audio et non en braille, car les enfants malvoyants ont plus de facilité à écouter un fichier audio qu'à lire le braille.

Façons d'associer les enfants

- ▶ Organiser plus de consultations et d'événements similaires avec les enfants et les informer des mesures prises en lien avec leurs propositions.
- ▶ Organiser davantage de parlements d'élèves et de consultations au Parlement du Monténégro avec les députés et les représentants du gouvernement. Respecter les suggestions des parlements d'élèves et associer les enfants aux processus décisionnels sur les questions qui les concernent.
- ▶ Inclure plus d'enfants dans le Conseil sur les droits de l'enfant (il n'y en a qu'un seul pour le moment).



Portugal

« Donner la parole à tous les enfants et jeunes de tous les États membres pour construire une société plus équitable, plus inclusive, plus solidaire, prospère et diversifiée ».

La délégation nationale du Portugal, représentée par la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes, présidée par Mme Rosário Farmhouse, vice-présidente du CDENF, a consulté sept groupes d'enfants, soit 51 enfants au total. Les séances ont été animées et organisées par Amélia Carneiro, Rosa Lourenço et Célia Chamiça, avec la contribution de Sónia Lourenço Rosa (toutes représentent la Commission nationale pour la promotion des droits et la protection des enfants et des jeunes), et le soutien de partenaires professionnels qui travaillent directement avec les enfants participants.

Le groupe 1 s'est réuni en ligne et comptait 15 enfants et jeunes du Conseil national de l'enfance et de la jeunesse, dont six filles et neuf garçons, âgés de 11 à 18 ans et originaires de cinq régions du pays (celles du Nord, du Centre, de Lisbonne et de la Vallée du Tage, d'Algarve et de l'archipel de Madère). Pour le groupe 2, les séances ont eu de manière hybride. Ce groupe était une classe de 6^e année d'une école élémentaire de Lisbonne, composée de 18 enfants – sept filles et onze garçons – âgés de 11 à 13 ans, de quatre nationalités différentes et résidant à Lisbonne et en périphérie de la capitale. Enfin, les groupes 3 à 7 comprenaient 18 enfants, dont quatre filles et 14 garçons. Âgés de 7 à 17 ans, ces enfants étaient de trois nationalités différentes et étaient tous placés en structure d'accueil sous la responsabilité de la Sainte Maison de la Miséricorde (Santa Casa de Misericórdia) de Lisbonne.

D'après le rapport de la délégation nationale, certains des enfants consultés ne connaissaient aucun des droits présentés. De plus, certains concevaient que les adultes devaient les protéger, mais ne savaient pas que le droit à la protection constituait l'un de leurs droits ; ils étaient conscients de l'importance pour les enfants de certains droits évoqués, mais ignoraient qu'ils possédaient ces droits.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

- ▶ Accessibilité de tous les espaces aux personnes à mobilité réduite. Certaines écoles disposent déjà d'installations adaptées, mais lorsqu'un élève a un accident, que sa classe a cours à un autre étage et qu'il n'y a pas d'ascenseur, des adaptations ne sont pas toujours effectuées pour permettre à la classe d'avoir cours à un étage accessible à cet élève ; parfois, même les bibliothèques se trouvent à des niveaux qui ne sont accessibles qu'en prenant l'ascenseur, et les enfants à mobilité réduite ne peuvent pas y accéder.
- ▶ Accès à l'éducation et aux services de santé pour tous, élimination du travail et de la pauvreté des enfants.
- ▶ Accès à un enseignement spécifique pour les enfants qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.
- ▶ Options véganes et végétariennes dans les cantines des établissements scolaires.
- ▶ Réduire la charge de travail des enfants pendant les évaluations scolaires (tests/examens/autres types d'évaluation).
- ▶ Moins de violence dans les établissements scolaires, plus de personnel non enseignant et des directeurs d'établissements plus justes.
- ▶ Adapter l'évaluation des épreuves physiques à la condition physique de chaque enfant.
- ▶ Augmenter le nombre de psychologues, d'assistants sociaux, de diététiciens et d'infirmières dans les établissements scolaires, en coopération avec les centres de santé.
- ▶ Sensibiliser aux maladies mentales.
- ▶ Éloigner les écoles du centre des villes et des villages.
- ▶ Adapter l'enseignement et les autres services à chaque sexe et à chaque type d'enfants afin de favoriser des conditions et des environnements fonctionnels et où les enfants se sentent à l'aise ; parler des sujets tabous, comme l'homosexualité, les personnes transgenres, l'avortement, etc.
- ▶ Des mesures très importantes ont déjà été prises pour lutter contre la discrimination, mais il en existe encore certaines formes entre les enfants, notamment à l'encontre de ceux qui ne s'expriment pas très

bien, qui ne parlent pas une langue que les autres connaissent, ou qui ne s'habillent ou ne se comportent pas comme tout le monde.

- ▶ Les enfants et les jeunes qui souffrent de problèmes liés à leur identité ou à leur identité de genre ne se sentent toujours pas complètement acceptés ni inclus et intégrés à la société, mais exclus de celle-ci, et s'automutilent parfois à cause de leur souffrance psychologique.

« Soutenir les familles qui ne bénéficient pas de conditions de vie suffisamment bonnes pour élever leurs enfants, afin de rendre possible l'éducation des enfants à la maison et non dans des structures d'accueil. »

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Garantir l'égalité de traitement de tous les enfants pour les aider à concrétiser leurs projets.
- ▶ Garantir le plein respect des droits de l'enfant par les États, qui n'est pas encore atteint puisque ces droits « ne sont pas respectés par tous, et les enfants ne sont pas pris au sérieux ».
- ▶ « Permettre aux enfants de réaliser leurs rêves. »
- ▶ Créer les conditions pour que tous les enfants en attente d'adoption aient une nouvelle famille et une nouvelle maison.
- ▶ Garantir le droit des enfants à la nourriture, aux vêtements, à l'éducation et aux transports.
- ▶ Veiller à ce que les enfants ne soient pas obligés de travailler et ne soient pas exploités physiquement et/ou psychologiquement.
- ▶ Fournir gratuitement de la nourriture et des vêtements aux enfants dans le besoin.
- ▶ Apporter une aide financière aux parents dont les enfants ont des problèmes de santé.
- ▶ Les gouvernements devraient assumer les coûts de la prise en charge des enfants handicapés, afin de les aider à surmonter leurs problèmes et à avoir une meilleure vie sociale.
- ▶ Lors du placement d'un enfant dans une structure d'accueil, il convient d'accorder une attention particulière aux personnes chargées de venir le chercher à l'école, car celles-ci arrivent sans prévenir, sans expliquer à l'enfant ce qui va se passer et pourquoi. Dans ces cas-là, l'enfant ressent de la peur et de la colère, il essaye parfois de s'enfuir et devient agressif, car il voudrait être avec sa famille ; les pays devraient aider les familles à surmonter leurs difficultés afin qu'elles puissent garder leurs enfants avec elles.
- ▶ « Aider les enfants à ne pas se retrouver dans des procédures disciplinaires du fait de leur comportement, car, s'ils recevaient une éducation et étaient orientés plus tôt, ils pourraient se comporter différemment et éviter que cela ait des conséquences néfastes sur leur vie. »
- ▶ Les gouvernements devraient soutenir les familles qui ont subi les conséquences de la pandémie, notamment des pertes d'emploi, et améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs enfants.
- ▶ Il existe une aide sociale pour toutes les familles et leurs enfants, mais elle n'est pas encore suffisante, notamment pour les enfants migrants, qui sont nombreux à vivre avec plusieurs familles dans un appartement. Les enfants reçoivent de bons repas à l'école, mais ils n'ont pas de repas corrects lorsque les établissements scolaires sont fermés ou pendant les vacances.
- ▶ Certaines familles ont besoin d'un soutien économique et social mais ont honte de le demander pour elles et leurs enfants. L'aide sociale devrait être disponible pour tous ceux qui en ont besoin, et les critères appliqués ne sont peut-être pas les meilleurs. Une aide devrait être octroyée en fonction des besoins réels des familles. Certaines aides ne suffisent pas pour une personne, mais doivent pourtant servir/suffire pour toute la famille.
- ▶ Le gouvernement doit continuer à garantir la scolarisation obligatoire de tous les enfants, même de ceux que les traditions familiales empêchent de fréquenter l'école.
- ▶ En métropole, les manuels scolaires sont gratuits pour les élèves en scolarité obligatoire, mais ce n'est pas le cas sur l'île de Madère, par exemple ; les manuels scolaires devraient être gratuits dans tout le Portugal, en métropole et dans les îles.

- ▶ Les gouvernements devraient assumer les coûts de la prise en charge des enfants handicapés, afin de les aider à surmonter leurs problèmes et à avoir une meilleure vie sociale.
- ▶ Les adultes écoutent parfois les enfants, mais ne les prennent pas au sérieux. Il convient de sensibiliser à l'idée que même si l'expérience et les connaissances viennent avec l'âge, il n'y a pas d'âges qui comptent plus que les autres, ils sont juste différents. Tous les âges et toutes les opinions ont de la valeur et doivent être respectés tout autant.
- ▶ Les adultes et les enfants plus âgés ne respectent pas toujours les enfants ou les plus jeunes dans les files d'attente au supermarché et dans d'autres lieux où sont fournis des services.
- ▶ Certains élèves ont des maladies dont les établissements scolaires ont connaissance, mais ces maladies ne devraient pas être révélées, afin de protéger l'identité de l'enfant, étant donné que cela pourrait donner lieu à de la discrimination. Les écoles devraient transmettre des informations sur différentes maladies pour les démystifier et lutter contre la discrimination fondée sur ce motif.
- ▶ Les lieux publics devraient mettre à disposition des informations dans d'autres langues et pas seulement en portugais, pour qu'elles soient comprises par les enfants migrants.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ Garantir le plein respect des droits de l'enfant par les États, qui n'est pas encore atteint puisque ces droits « ne sont pas respectés par tous, et les enfants ne sont pas pris au sérieux ».
- ▶ Assurer de bonnes conditions pour tous les enfants.
- ▶ « Soutenir les familles qui ne bénéficient pas de conditions de vie suffisamment bonnes pour élever leurs enfants, afin de rendre possible l'éducation des enfants à la maison et non dans des structures d'accueil. »
- ▶ « Soutenir les familles en situation de pauvreté, en Europe, mais aussi sur d'autres continents. »

Problèmes à traiter de toute urgence

- ▶ Il y a encore des enfants qui travaillent et des enfants qui ne travaillent pas mais préféreraient le faire, afin de rester avec leur famille, ce que leur famille préférerait également.
- ▶ Intervenir le plus tôt possible pour protéger les enfants, en impliquant notamment les familles et les amis, pour prévenir les dangers en comprenant plus tôt la situation de l'enfant avant que les problèmes ne surviennent.
- ▶ Garantir l'inclusion sociale de tous les enfants, quels que soient leur âge, sexe, orientation sexuelle, nationalité, origine ethnique, culture, couleur de peau, religion, croyances, handicaps ou problèmes d'apprentissage, et l'égalité des chances dans toutes les régions, dans les États membres du Conseil de l'Europe, mais aussi au sein de chaque État membre.
- ▶ Lutter contre la pauvreté des enfants et les mauvaises conditions de vie.
- ▶ Combattre la discrimination et éliminer les préjugés, en particulier le racisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie.
- ▶ Garantir la liberté d'expression et la liberté vestimentaire sans les faire correspondre à des stéréotypes de genre, accepter les préférences de chacun sans jugement et sans préjugés.
- ▶ Créer les conditions favorisant un environnement confortable pour tous les enfants.
- ▶ Combattre la méfiance et le refus d'accueillir et d'intégrer les enfants roms et les enfants handicapés.
- ▶ Éradiquer le harcèlement et le cyberharcèlement à l'école et aider les victimes. Garantir des services de santé pour tous les enfants.

« Il existe des possibilités d'expression artistique et culturelle, mais les expressions des enfants ne sont pas aussi valorisées que celles des adultes et celles des plus jeunes ne sont pas autant prises au sérieux que celles des plus âgés. »

Mesures proposées

- ▶ Créer un fonds financé par l'ensemble des États membres afin d'offrir les mêmes avantages/les mêmes chances à tous les enfants de tous les États membres (les enfants ont cité l'exemple d'un épisode de dessin animé dans lequel l'idée était de créer un fonds pour acheter des ballons aux enfants du monde entier, et ainsi garantir l'égalité des chances en ce qui concerne le droit de l'enfant de jouer et de faire du sport).
- ▶ Apporter un soutien aux enfants qui se trouvent dans des situations difficiles (par ex. dépression, divorce des parents, décès d'un proche, manque d'amis, placement en structure d'accueil).
- ▶ Favoriser la participation des familles à l'école. Les établissements scolaires devraient créer des projets qui font participer plus activement les familles.
- ▶ Étendre les horaires d'ouverture des écoles maternelles afin de répondre aux besoins des parents qui travaillent en horaires atypiques ou des familles monoparentales, et prévoir le même type de soutien pour les enfants qui sont à l'école primaire.
- ▶ Offrir de l'aide aux familles pour qu'elles puissent se procurer des outils informatiques et lever des fonds en cas de besoin pour satisfaire les besoins fondamentaux de leurs enfants.
- ▶ Garantir le droit des enfants à la liberté sur les questions sociales, scolaires ou familiales.
- ▶ Octroyer davantage de ressources financières aux familles pauvres.
- ▶ Essayer de réduire la pauvreté en diminuant le nombre et le montant des impôts.
- ▶ Créer de nouvelles chaînes pour les enfants, dans un langage qui leur est adapté.
- ▶ Augmenter le nombre de psychologues, d'assistants sociaux, de diététiciens et d'infirmières dans les établissements scolaires à tous les niveaux d'enseignement ou commencer à en recruter dans les établissements qui ne disposent toujours pas du soutien de ces professionnels.
- ▶ Accroître les effectifs du personnel spécialisé qui apporte un soutien aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers à partir de la maternelle.
- ▶ Veiller à ce que les enfants soient sensibilisés dès le plus jeune âge à l'inclusion de différents groupes ethniques dans la société.
- ▶ Veiller à ce que les enfants – leurs opinions, leurs choix ou encore leurs besoins – soient plus souvent entendus.
- ▶ Pendant la pandémie, les enfants n'ont pas été entendus sur les moyens de résoudre les problèmes liés à l'éducation. Par conséquent, les solutions trouvées par les adultes ne correspondaient pas à leurs véritables besoins et à leurs intérêts et certains enfants ont arrêté d'étudier.
- ▶ Tous les enfants scolarisés ont besoin d'un soutien en matière d'inclusion et d'intégration, et pas seulement les enfants migrants, réfugiés ou handicapés. Certains enfants qui ne sont pas de nationalité étrangère sont par exemple introvertis, et doivent être aidés par les enseignants et d'autres élèves pour s'intégrer.
- ▶ Favoriser la représentativité qui encourage les enfants issus de groupes minoritaires à saisir différentes opportunités, notamment en leur donnant la parole dans les médias, en faisant connaître leur culture, ce qui leur permet d'être bien représentés aux postes de direction et dans la société.
- ▶ Construire/reconstruire les espaces publics, en les adaptant à tous les types d'enfants qui pourraient les utiliser.
- ▶ Il conviendrait d'inclure et de valoriser dans les évaluations de fin de scolarité/académiques des critères importants pour le développement des élèves (par exemple, les compétences de savoir-être).
- ▶ Construire des parcs sensoriels où les sens peuvent être stimulés, ce qui permettrait aux enfants atteints de divers handicaps de profiter des plaisirs de la nature à travers leurs cinq sens.
- ▶ Renforcer les ressources allouées aux mesures sociales à tous les niveaux d'enseignement ; étendre l'aide sociale à différents domaines, comme les conditions de logement.
- ▶ Investir dans un enseignement adapté aux enfants muets/sourds ou atteints d'autres types de handicap.
- ▶ Cofinancer la prise en charge des enfants handicapés.
- ▶ Améliorer l'accès aux projets de manière à assurer l'égalité des chances pour tous les enfants.
- ▶ Créer des salles d'étude/un soutien pluridisciplinaire dans les écoles pour aider les enfants à surmonter leurs difficultés liées au manque de soutien à la maison.
- ▶ Rendre la maternelle et l'éducation préscolaire obligatoires et entièrement gratuites.

- ▶ Les municipalités devraient écouter les enfants et les jeunes avant de prendre des mesures et des initiatives qui les concernent.
- ▶ Prévoir des critères plus souples et plus inclusifs pour l'octroi d'une aide financière, qui privilégient les familles monoparentales, les familles nombreuses ou les familles à faibles revenus.
- ▶ Améliorer les réseaux de transport public, de bus, de métro et le réseau ferré, dans les villes comme dans les zones rurales.

Façons d'associer les enfants

- ▶ Mener plus de consultations auprès des enfants.
- ▶ Étendre la consultation nationale sur le budget participatif aux élèves de 5^e année.
- ▶ Concevoir des activités régulières, qui permettent aux enfants d'avoir des interactions sociales, de faire preuve de discipline et d'échanger sur différents supports.
- ▶ Créer des prix scolaires liés à des domaines présentant un intérêt au niveau national et international.
- ▶ Constituer des réseaux internationaux de coopération avec des établissements scolaires et d'autres institutions dans d'autres pays permettant aux élèves d'élaborer des projets communs.
- ▶ Rendre l'apprentissage de l'anglais obligatoire dès la première année.
- ▶ Reprendre la mise en place de la Fédération nationale des élèves du primaire et du secondaire (Federação Nacional dos Alunos dos Ensinos Básico e Secundário – FNAEBS).
- ▶ Créer un organisme consultatif des élèves qui participe à la vie scolaire et qui est écouté par le conseil d'administration des établissements scolaires.
- ▶ Garantir la représentativité des élèves au sein du conseil général des établissements scolaires, y compris au niveau élémentaire.
- ▶ Créer, à l'échelle nationale, aux différents niveaux d'enseignement, des clubs de lecture, de mathématiques et d'autres clubs.



ACCÈS AUX TECHNOLOGIES ET LEUR UTILISATION SÛRE POUR TOUS LES ENFANTS

La Belgique et l'Italie se sont concentrées sur l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants; elles ont consulté 28 enfants. Leurs contributions laissent clairement entendre que la jeune génération est très au fait des dangers et inconvénients des technologies. Les problèmes à traiter de toute urgence selon les participants sont principalement liés à la protection, aux inégalités d'accès à internet et aux risques d'exposition à « des personnes malintentionnées ». Parmi les risques pour les enfants dans l'environnement numérique, les participants ont identifié le cyberharcèlement, le harcèlement, le sexting, l'usurpation/le vol d'identité, le dialogue en ligne avec des inconnus et la facilité avec laquelle les enfants partagent des données sensibles et personnelles, ainsi que le risque de devenir dépendants aux réseaux sociaux et aux jeux en ligne. Les enfants ont recommandé que la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe prévoie des mesures spécifiques visant à promouvoir l'éducation, réduire les inégalités et sensibiliser à une utilisation sûre des technologies, notamment au moyen de cours obligatoires pour les enfants, les enseignants et les parents sur les technologies et les réseaux sociaux. En ce qui concerne les éventuelles mesures, les participants ont partagé plusieurs idées concrètes. S'agissant de l'égalité d'accès, le groupe a souligné l'importance du Conseil de l'Europe, et de toutes les institutions européennes et internationales compétentes, qui déploient des efforts considérables pour garantir à tous les enfants un accès plus étendu à internet et aux technologies, en éliminant les inégalités et la fracture numérique. Au cours de l'année écoulée, avec l'enseignement à distance, les enfants ont pu constater que les différences sociales existaient toujours et à quel point elles touchaient les enfants. Il s'agit, entre autres, de la fracture numérique, du manque d'appareils électroniques, ou des possibilités et capacités réduites de suivre les cours et de recevoir un enseignement adéquat. Les participants ont fait part de la nécessité de définir des lignes directrices à l'échelle européenne pour les activités nationales, régionales et locales d'enseignement à distance. Les enfants ont considéré qu'il était nécessaire de créer des espaces favorisant un échange sûr entre adultes et enfants, intégrant les points de vue des diverses générations. Les enfants ont souligné la nécessité de mener des processus de consultation pour faciliter l'élaboration de politiques, identifier les priorités, comprendre les nouveaux besoins et déterminer les mesures et interventions utiles.



Belgique

« Mettre fin aux commentaires de haine, ils n'ont vraiment aucune raison d'être. »

Mediaraven et le Centre de recherche sur les droits de l'enfant ont animé conjointement la séance de consultation demandée par les autorités flamandes (Département de la culture, de la jeunesse et des médias). Deux séances ont eu lieu en présentiel, avec sept participants (deux garçons et cinq filles) âgés de 13 à 16 ans. Tous avaient pour langue maternelle le néerlandais.

D'après le rapport de la délégation nationale, les séances ont respecté la méthodologie mise au point par DEI Italie et, ainsi que suggéré par l'organisation, ont été adaptées autant que possible aux participants.



Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

L'exercice de « l'arbre en ligne » a donné l'occasion aux participants de s'interroger sur la place des technologies et des médias numériques dans leur vie. Il leur a été demandé de dessiner un arbre et de le construire comme suit :

- ▶ les racines représentaient ce qu'ils aiment faire en ligne, les applications et les périphériques qu'ils utilisent : TikTok, Instagram, Netflix, Discord, Steam, YouTube, les applications de musique, de jeux en ligne, de discussion, les applications éducatives, Safari, les applications mobiles de transports publics, les applications de photographie, Disney+.
- ▶ le tronc symbolisait ce qu'ils apprécient dans les technologies : jouer en ligne avec des amis, utiliser TikTok et Instagram, regarder des « memes » et des « vines », consulter les actualités, pouvoir suivre les tendances de mode et les célébrités, jouer, discuter entre amis – avec ceux qui sont à proximité et ceux qui sont très loin – et, en lien avec la pandémie, le fait qu'elles les ont aidés à rester en contact.
- ▶ les moignons et les lésions correspondaient aux aspects négatifs de leurs réalités en ligne : les personnes qui recherchent de l'attention, les conflits, les disputes et le harcèlement en ligne, le « Momo challenge », les propos haineux sur internet, la vie privée – à savoir, ne pas tout publier en ligne, le problème que constitue le fait de représenter sa vie comme parfaite, les hackers, etc.
- ▶ le jardinier incarnait les personnes avec lesquelles les participants ont des contacts dans le monde virtuel : les amis, la famille, les connaissances.
- ▶ les branches et les feuilles représentaient ce que les jeunes aiment faire, leurs rêves et leurs aspirations en ligne et dans le monde réel : plus de discussions avec leurs amis, devenir célèbre, devenir médecin, être une star sur Instagram (pendant un mois), devenir neurochirurgien, voyager au Japon, prendre l'avion, faire du parachute, voir plus souvent des amis en chair et en os, ou encore prendre des photos, les imprimer et les accrocher au mur.
- ▶ le soleil évoquait ce qui leur procure de l'énergie, ce qu'ils aiment beaucoup faire : faire de la musique, manger, dormir, parler à des gens.
- ▶ les nuages symbolisaient leurs interrogations et/ou problèmes : les cookies, la publicité, le football, les personnes qui pensent qu'elles peuvent dire tout et n'importe quoi en ligne.

Les participants ont indiqué, presque à l'unanimité, qu'ils pensent que certains enfants sont trop jeunes pour posséder un smartphone ou un compte sur les réseaux sociaux (par ex., TikTok). Quand on leur a demandé ce qu'ils considéraient comme « trop jeune », ils ont répondu que 10 ans était un âge acceptable pour utiliser les applications telles que TikTok. Dans l'idéal, les enfants et les adolescents devraient avoir un smartphone lorsqu'ils entrent dans l'enseignement secondaire, car ils en auront davantage besoin pour leur scolarité, pour communiquer avec leurs camarades et leurs parents.

Les participants ont également abordé l'âge minimum requis pour utiliser certaines applications et plateformes, mais l'une de leurs critiques portait sur le fait que cette limite est facilement contournée en mentant et en prétendant avoir un âge suffisant pour accéder à la plateforme. Pour ce qui est des conversations avec des inconnus, les participants ont estimé qu'une protection est nécessaire. La responsabilité de rendre cet aspect de l'utilisation d'internet plus sûr était principalement attribuée aux parents, qui devraient être plus stricts à cet égard et, par exemple, ne pas autoriser les enfants à avoir un téléphone portable avant un certain âge. Certains participants ont indiqué que les parents devraient également être plus impliqués, tandis que pour d'autres, ils ne devraient pas l'être et ne pas savoir tout ce qu'il se passe en ligne, car ce serait aller trop loin.

La plupart des participants pensent que l'utilisation des médias numériques par les enfants et les jeunes doit être soumise à un contrôle plus important. Les initiatives telles que Netflix kids, YouTube kids et Ketnet ont été jugées positives, car une équipe d'experts vérifie ce qui est mis sur la plateforme. Les parents peuvent donc être sûrs qu'il s'agit de contenus numériques appropriés pour les enfants. Les plateformes comme TikTok, en revanche, sont presque impossibles à contrôler, en partie parce qu'elles se composent principalement de contenus générés par les utilisateurs. Les applications de ce type semblent peu adaptées aux enfants. Les participants estiment que les jeunes devraient avoir plus de liberté à partir de 12 ans, car à cet âge-là, ils sont plus à même de penser aux conséquences, entre autres. Il a été mentionné que les jeunes vivant en foyer peuvent uniquement utiliser leur téléphone portable quelques fois par semaine et contacter leurs parents. Certains participants ont indiqué qu'il est important pour eux de pouvoir parler avec leurs parents et le monde extérieur tous les jours.

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Lors de l'élaboration et de l'adoption de mesures, le caractère approprié à l'âge doit être une considération primordiale. Les mesures adaptées à l'âge ont en effet constitué un sujet important tout au long de la consultation.
- ▶ Prévoir l'utilisation de la carte d'identité électronique pour s'identifier sur les applications et utiliser les médias et les technologies numériques, comme mesure de contrôle et de protection.
- ▶ Introduire une protection pour les enfants de moins de 13 ans en rendant automatiquement leurs profils en ligne privés – ou refuser l'accès aux médias sociaux aux moins de 13 ans.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ Tolérance – dans le contexte de la liberté d'expression. Les participants ont manifesté le souci de débattre et de discuter de leur liberté d'expression en ligne, et de la manière dont les phénomènes des discours de haine, du racisme, des chambres d'écho et des fausses informations ainsi que de la tolérance se rapportent à la liberté d'expression. De nombreuses préoccupations ont été partagées sur ces sujets étroitement liés, car nombre des participants ont indiqué qu'ils étaient d'une façon ou d'une autre concernés par les fausses informations, les discours de haine, etc. D'un autre côté, ils ont le sentiment qu'il faut laisser beaucoup de place à la liberté d'expression : où faut-il fixer la limite ?
- ▶ Des programmes scolaires plus pertinents pour les plus jeunes en ce qui concerne les technologies – ils estiment que ce qu'ils apprennent à l'école ne présente pas d'intérêt pour les sujets qu'ils ont abordés au cours de la consultation. Un enseignement comprenant les choses à faire et à ne pas faire sur internet – comment réaliser des tâches simples – serait judicieux, et il convient de ne pas mettre autant l'accent sur le matériel informatique, qui n'est pas considéré comme un sujet très important.

- ▶ Les participants veulent de la liberté – aussi bien en termes d’« individualité » – « pouvoir rechercher et consommer ce qu’ils veulent, en tant qu’individus » – qu’en ce qui concerne le temps passé devant les écrans.
- ▶ Les publicités commerciales ont été considérées comme un problème, les participants souhaitent des changements à cet égard. La meilleure solution serait d’interdire totalement les publicités commerciales en ligne.

« Je pense que tout le monde a le droit d’avoir une connexion Wi-Fi stable. »

Problèmes à traiter de toute urgence

- ▶ Trouver une solution aux problèmes liés aux personnes mal intentionnées, ainsi que des moyens de protéger les enfants contre ces personnes.
- ▶ Protéger et surveiller les jeunes enfants – un thème qui ressort des nombreuses discussions ayant eu lieu dans le cadre de la consultation. De nombreuses approches différentes ont été proposées tout au long de la journée, et vont du passage des profils en mode « privé » au refus total de l’accès avant un certain âge.

Mesures proposées

- ▶ Veiller à ce qu’il n’y ait plus de commentaires négatifs ou haineux sur internet. Un participant a évoqué la critique sincère, en soulevant la question de savoir comment la traiter et son lien avec la liberté d’expression.
- ▶ Désactiver et retirer toute publicité en ligne, car les annonces sont agaçantes et compromettent le plaisir de naviguer sur internet.
- ▶ Supprimer les faux sites internet et les sites comportant des contenus néfastes ou appartenant à des personnes mal intentionnées.
- ▶ Tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d’avoir un téléphone portable et une connexion Wi-Fi stable et le droit d’être protégés en ligne.
- ▶ Garantir une utilisation d’internet adaptée à l’âge à l’aide de mesures de contrôle de l’âge ; cette responsabilité incombe aux fournisseurs ainsi qu’aux parents. Les participants étaient pour la plupart d’accord sur le fait qu’en tant que frère ou sœur plus âgé(e), ce n’était pas leur responsabilité d’aider leurs jeunes frères et sœurs sur internet. Ils ont fait valoir qu’ils ne devraient pas savoir ce que font leurs frères et sœurs en ligne, de la même manière que leurs propres activités en ligne ne regardent pas leurs frères et sœurs. En outre, les erreurs font partie du processus d’apprentissage de l’utilisation d’internet. Les participants étaient aussi d’accord pour dire que cela relève clairement de la responsabilité des parents ou des personnes exerçant ce rôle. Ils aideraient toutefois leurs frères et sœurs en cas de besoin.
- ▶ Une meilleure éducation aux technologies et à internet est nécessaire à l’école. Les participants étaient tous d’accord pour dire que le programme scolaire actuel ne couvre pas suffisamment les compétences dont ils ont besoin pour utiliser les technologies.



Italie

« Je recommande au Conseil de l'Europe d'écouter tous les jeunes, qui, selon moi, ont beaucoup à dire. »

Le Département des politiques familiales de la présidence italienne du Comité des Ministres était chargé du processus de consultation, tandis que l'Istituto Degli Innocenti (« l'Istituto ») s'est occupé de la coordination et de la mise en œuvre. Deux facilitateurs ont coordonné et mené les consultations en ligne, avec l'aide de deux co-facilitateurs qui ont assuré un suivi et un soutien pour les activités des groupes. Les consultations ont été effectuées auprès de 21 enfants (13 garçons et huit filles) âgés de 13 à 17 ans, et des efforts particuliers ont été déployés pour créer un groupe diversifié incluant des filles et des garçons, à l'aide de contacts avec des lycées, des collèges, des structures d'accueil de jour et de placement etc. De plus, une attention particulière a été accordée à la répartition géographique (nord-centre-sud), au genre et à la participation de minorités ethniques.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

Les participants considèrent « l'utilisation correcte des nouvelles technologies » comme un sujet crucial pour eux et pour la société en général, qui les touche directement et de près. Les jeunes reconnaissent l'importance d'être au cœur de la discussion et la nécessité de renforcer leur réflexion dans le cadre de ce processus de consultation et à l'avenir. Ils perçoivent aussi très clairement le fossé entre leur génération et les générations plus âgées en ce qui concerne la capacité à utiliser les nouvelles technologies. Toutefois, ils estiment que l'opinion des adultes et, en particulier, de leurs parents, est très importante. Ils demandent à la fois de l'autonomie pour utiliser les nouvelles technologies, et plus d'attention et de surveillance de la part des adultes. Ils sont conscients du potentiel, mais également des risques que présentent ces nouveaux outils. Cette lacune dans les connaissances des adultes crée une sorte de déplacement de la transmission des informations et des conseils entre les générations, par rapport à d'autres domaines dans lesquels ce sont au contraire les adultes qui disposent le plus souvent des connaissances et de l'expérience. Les enfants comprennent généralement mieux ce domaine précis que les adultes. Néanmoins, ils souhaiteraient bénéficier de beaucoup plus d'attention et de conseils pour naviguer en toute sécurité dans le monde immense – et en constante évolution – des nouvelles technologies et des réseaux sociaux.

Les jeunes qui ont participé à la consultation voient très clairement le sujet des nouvelles technologies comme une question délicate, à certains égards dangereuse, mais également porteuse d'un grand potentiel pour l'avenir : dans les domaines de la communication, de l'éducation, de l'information et de l'environnement et de la lutte contre l'exploitation des écosystèmes.

Le thème de « l'accès aux nouvelles technologies et leur utilisation sûre » est vaste, et pour favoriser des échanges fructueux, les facilitateurs ont décidé de diviser ce sujet central en plusieurs sous-thèmes à analyser dans des délais impartis.

Pendant les discussions, deux sujets majeurs ont été mis en évidence : l'éducation à l'utilisation des nouvelles technologies et l'apprentissage à distance, très présent dans le quotidien des élèves ces derniers mois.

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

D'après les enfants, les adultes, en particulier ceux qui sont parents, doivent bénéficier d'une éducation au numérique. Les jeunes sont conscients de l'importance du rôle des parents, qui, selon certains, s'investissent bien trop peu et délèguent trop leur responsabilité, ce qui finit par faire peser sur les enfants la responsabilité de faire face à un monde dangereux. Certains soulignent que les parents ne passent pas suffisamment de temps avec leurs enfants.

Le sujet de l'apprentissage à distance a été abordé à plusieurs reprises pendant la consultation.

Les enfants sont d'accord sur le fait que cette dernière année scolaire, passée principalement devant l'ordinateur, a été très fatigante. Le principal problème a trait à la connexion internet, qui n'est pas toujours garantie pour tous les élèves. Les participants ont évoqué d'autres problèmes suscités par cette situation compliquée : des difficultés d'apprentissage accrues, un manque d'appareils électroniques pour tous les élèves, un manque d'interactions avec les enseignants et les pairs. Ils souffrent tout particulièrement de la perte des relations avec leurs camarades.

Cependant, le groupe reconnaît l'importance des nouvelles technologies et des plateformes en ligne, et souligne le rôle qu'elles ont joué pendant la pandémie. Les élèves sont aussi d'avis, de manière générale, qu'une fois les choses revenues à la normale, l'enseignement à distance pourra être utilisé en synergie avec les cours en présentiel et intégré à ceux-ci.

Le groupe souligne la manière dont l'enseignement à distance peut faciliter, par exemple, la connexion à des événements nationaux et internationaux, la participation de personnes connues en ligne, et la promotion de cours du soir. Les participants estiment que toutes ces idées devraient être soutenues et valorisées par les institutions nationales et européennes et figurer dans la stratégie.

Ces résolutions peuvent contribuer à réduire les délais, les coûts et la pollution causée par les voyages, aider concrètement et efficacement les enfants rencontrant des difficultés plus importantes et favoriser des interactions nouvelles et stimulantes à travers la diffusion d'informations et l'expansion des relations.

Tout en étant fermement convaincus qu'il vaut mieux avoir des cours en présentiel qu'en ligne, les jeunes perçoivent le potentiel que renferme l'utilisation des nouvelles technologies, qu'ils considèrent comme un processus inévitable qui intègre des modalités d'enseignement contemporaines et traditionnelles.

« Si j'étais devant les États membres du Conseil de l'Europe, je leur dirais que nous avons besoin de plus de sensibilisation et de contrôle sur les nouvelles technologies. »

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

Comme évoqué précédemment, l'éducation est essentielle pour les enfants. Ils estiment que la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe devrait comporter des indications précises visant à promouvoir l'éducation aux nouvelles technologies, réduire les inégalités d'accès à celles-ci et sensibiliser à leur utilisation.

Il existe différents moyens permettant d'atteindre ces objectifs :

- ▶ la création de groupes pour partager des expériences et des connaissances ;
- ▶ l'éducation entre pairs (de pair à pair) ;
- ▶ des plateformes et des applications en ligne spécifiques.

Toutefois, le meilleur espace pour promouvoir une éducation correcte qui concerne tous les enfants est le cadre scolaire, tout d'abord parce que tous les garçons et toutes les filles vont à l'école, quel que soit leur statut familial ou social, et ensuite car le personnel éducatif est formé pour leur apprendre à acquérir des compétences en matière de partage d'informations exactes et fiables.

Les jeunes ont évoqué des procédés clairs et structurés – certains pensent même à des matières – qui peuvent généraliser l'utilisation correcte d'internet par les nouvelles générations.

Quels sont les risques qu'y voient les enfants ? Il y a, d'une part, le danger de devenir dépendants d'une réalité virtuelle et d'internet et, d'autre part, l'exposition à des personnes mal intentionnées (principalement de faux profils) et la facilité à partager un vaste éventail de données sensibles et personnelles.

Ce second aspect, à savoir l'absence de protection et de sécurité sur internet, ressort plus spécifiquement et très clairement chez les participants. Avec le groupe, nous avons abordé plusieurs risques liés à la navigation sur les réseaux sociaux et au-delà : le cyberharcèlement, le harcèlement, le sexting, l'usurpation/le vol d'identité, les conversations en ligne avec des inconnus, etc.

Les jeunes estiment que ces risques doivent être contrés grâce à des cours obligatoires pour les enfants, les enseignants et les parents. En parallèle, les enfants attendent des institutions qu'elles définissent des paramètres et des réglementations visant à protéger le droit des enfants au respect de la vie privée (en limitant le pouvoir des géants du web) et à lutter contre le phénomène d'abus, en particulier sur les réseaux sociaux.

Les discussions ont été en partie consacrées à l'âge approprié pour avoir son propre smartphone et à l'accès aux réseaux sociaux et aux plateformes en ligne. Les opinions divergeaient, mais la majorité des enfants considéraient que le bon âge se situait entre 12 et 13 ans. Une fois encore, selon les enfants, la responsabilité repose sur les parents, qui doivent déterminer le bon moment pour acheter un téléphone portable à leurs enfants et pour les autoriser à naviguer sur internet.

Il est tout aussi important pour les enfants que les règles standards soient strictes et difficiles à contourner ; ils confirment qu'un « contournement des règles » est possible pour la quasi-totalité des accès et authentifications aux applications, plateformes et réseaux sociaux qui imposent un âge minimum.

Ils considèrent qu'il existe à cet égard une grande ambiguïté et une énorme confusion qui permet à tout le monde de contourner les règles sans grande difficulté.

L'une des propositions spécifiques des participants consistait à concevoir une plateforme réglementée et vérifiée à laquelle chaque enfant devra se connecter. Après cette première inscription, les enfants pourront se connecter aux médias et aux réseaux sociaux en fonction de leur âge. Ainsi, en protégeant la vie privée de chaque utilisateur, il serait possible de contrôler qui accède à quoi. Le problème des faux profils ou des profils non identifiables inquiète particulièrement les jeunes.

S'agissant de l'évolution et des aspects positifs d'internet, les jeunes sont conscients du potentiel immense des nouvelles technologies pour l'avenir, notamment pour le développement des connaissances, l'expansion des relations et l'avènement d'un monde plus écologique et plus équitable. Il s'agit d'un aspect dont les institutions européennes devraient tenir compte, c'est pourquoi les enfants demandent que la stratégie y fasse expressément référence.

Le thème de l'écologie, comme évoqué plus haut, touche beaucoup les jeunes. Les préoccupations relatives à la crise environnementale actuelle sont répandues et ont constitué un thème récurrent des discussions pendant la consultation. Dissuader les voyages non essentiels en favorisant la communication en ligne, promouvoir des plateformes de recyclage et d'échange de biens d'occasion et renforcer l'éducation au développement durable sur internet sont autant d'initiatives de lutte contre le déclin climatique en cours qu'internet rend possibles.

Même sans avoir de vision précise quant à la manière dont les nouvelles technologies et internet peuvent contribuer à un futur durable, les jeunes soulignent à quel point cette question est centrale et urgente, et insistent sur le fait que les institutions devraient prendre des engagements forts et ne pas remettre ce problème à plus tard.

Pour ce qui est de l'égalité d'accès, le groupe souligne qu'il est important que le Conseil de l'Europe, et toutes les institutions européennes et internationales compétentes, déploient des efforts considérables pour garantir à tous les enfants un accès plus étendu à internet et aux technologies, en éliminant les inégalités et la fracture numérique. Au cours de l'année écoulée, avec l'enseignement à distance, les enfants ont pu constater que les différences sociales existaient toujours, notamment la fracture numérique, le manque d'appareils électroniques disponibles, les possibilités et capacités réduites de suivre les cours et d'y participer et de recevoir une éducation correcte. Pendant la pandémie, de nombreux enfants ont reçu des équipements numériques. Néanmoins, beaucoup d'autres, parmi ceux ayant participé aux consultations ou parmi leurs amis, n'en ont pas eu ou ont rencontré d'importantes difficultés à les utiliser.

L'enseignement à distance a déjà été abordé dans la section précédente consacrée aux institutions nationales et aux communautés locales. Les participants estiment cependant qu'il est nécessaire de définir des lignes directrices pour les actions nationales et territoriales, même au niveau européen.

Problèmes à traiter de toute urgence

- ▶ Définir des critères transparents et vérifiables pour l'accès aux plateformes en ligne et aux réseaux sociaux.
- ▶ Lutter contre la fracture numérique afin de faciliter et de promouvoir l'accès de tous les enfants à internet, quel que soit leur statut social.

Mesures proposées

- ▶ Élaborer des cours d'éducation numérique destinés aux enfants (mais aussi aux adultes et aux parents en particulier) sur les risques en ligne (le cyberharcèlement, le harcèlement, le sexting, l'usurpation/le vol d'identité ainsi que les addictions aux réseaux sociaux, aux jeux et à internet) et le potentiel des nouvelles technologies. Cet aspect doit relever de la responsabilité des établissements scolaires, car ils sont fréquentés par tous les enfants.
- ▶ Adapter et standardiser les règles d'accès aux réseaux sociaux et aux plateformes en ligne, règles qui garantissent le droit à la vie privée et qui protègent tous les utilisateurs – en particulier les mineurs – contre les risques rencontrés sur internet (plus spécifiquement, prévoir un accès unique aux fins d'une authentification en fonction de l'âge, comme cela a été décrit plus haut).
- ▶ Guider et orienter les écoles dans la promotion d'un enseignement à distance judicieusement intégré à l'enseignement traditionnel (par ex., cours du soir, événements avec des célébrités, ateliers créatifs sur des sujets numériques, etc.).
- ▶ Renforcer l'accès de tous les enfants et adolescents européens à des outils numériques comme mesure essentielle pour lutter contre les inégalités.
- ▶ Susciter des occasions d'écouter les enfants et partager régulièrement leurs idées.

Façons d'associer les enfants

Selon certains, pour faire participer les jeunes, il est nécessaire de créer des espaces de discussion entre les adultes et les enfants, mais aussi d'organiser des processus de consultation pour identifier les priorités, comprendre les nouveaux besoins, définir des politiques d'intervention et élaborer des réglementations. Il peut s'agir, par exemple, de constituer des groupes d'adolescents qui sont des représentants au niveau territorial et qui peuvent échanger avec les autorités locales, nationales et européennes.

D'autres proposent de créer des plateformes en ligne (sites ad hoc, par exemple), qui permettent aux enfants de participer directement à des consultations publiques sur des sujets spécifiques, notamment l'élaboration de réglementations et de législations concernant l'accès sûr aux technologies pour les enfants. Grâce au partage en ligne sur ces outils dédiés, les enfants peuvent interagir, mais aussi participer aux discussions et à la prise de décisions relatives aux questions qui les concernent directement.

Les filles et les garçons aimeraient participer directement, parfois sans l'intervention d'adultes. Ils ressentent le besoin d'intégrer des connaissances et de connaître les points de vue de multiples générations.

Enfin, le groupe rappelle combien la question de la participation reste étroitement liée à celle de l'éducation. Une meilleure éducation permet d'encourager les enfants à participer, en leur donnant les moyens de le faire.



UNE JUSTICE ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

Le ministère grec de la Justice a consulté 17 enfants sur **une justice adaptée aux besoins de tous les enfants**. En ce qui concerne les problèmes à traiter de toute urgence, les enfants ont identifié principalement un manque de respect des droits de l'enfant à tous les stades des enquêtes et procédures les concernant. Les participants ont souligné la nécessité de s'attaquer aux attitudes et au comportement de la police à l'égard des enfants, en particulier en ce qui concerne le droit de l'enfant d'être protégé de la violence, son droit à la non-discrimination et son droit aux soins. Les enfants devraient être dûment informés de leurs droits, en temps utile et de manière adaptée. Ils devraient également pouvoir exprimer leurs opinions sur les sujets qui les concernent. Il est essentiel de former les enfants et les adultes, notamment les policiers, sur les droits de l'enfant et les procédures adaptées aux enfants. À cette fin, il convient d'envoyer des recommandations strictes à tous les commissariats, de lutter contre les comportements contraires à la loi de certains policiers, et d'appliquer des sanctions en cas de non-respect ou de violation des droits de l'enfant. En ce qui concerne les enfants aux prises avec la justice, les participants ont indiqué que la procédure de recrutement des interprètes était laborieuse et chronophage et constituait un frein à la participation des enfants. Il faudrait donc l'améliorer. Les participants ont souligné que les médias devraient être tenus de respecter la vie privée et les données à caractère personnel des enfants. Toute personne communiquant à des journalistes des informations confidentielles sur le dossier pénal d'une affaire et sur les enfants concernés devrait être poursuivie et punie.



Grèce (ministère de la Justice)

« J'adorerais suivre un programme en ligne sur mes droits en matière de justice pénale, sur mes devoirs, sur les droits de l'homme en général et sur les droits civiques. »

Les consultations avec les enfants participants se sont déroulées en deux séances en présentiel, dans chacune des deux villes grecques concernées, Athènes et Thessalonique. Les participants étaient 17 au total, 15 garçons et deux filles, âgés de 14 à 20 ans, de différentes origines culturelles et ethniques, qui avaient été orientés vers le service athénien de probation pour mineurs. Tous avaient connu des difficultés dans leur vie, certains avaient été victimes de stigmatisation à l'école et de préjugés dans leur quartier. Les rencontres ont été facilitées par Chara Galanou, Vasiliki Kalogera, Marina Boznou, Sotirios Efstratiadis, Pelios Dimitrios Stavrou, Simos (Symeon) Papadopoulos, Nadia-Elpida Romanidou et Georgia Baltira.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

Tous les enfants ont estimé que la justice pour mineurs devrait donner une deuxième chance aux mineurs en imposant des mesures alternatives d'éducation et d'assistance, et que les enfants devraient être traités différemment des adultes.

Les enfants n'ont pas été informés de leurs droits et des procédures après leur arrestation par la police, mais seulement lorsqu'ils ont été mis en relation avec leur avocat, qui leur a expliqué la procédure.

Quatre enfants se sont plaints d'avoir été privés de liberté pendant plusieurs jours au commissariat de police après leur interpellation, avant d'être amenés devant le procureur et le juge d'instruction.

Un mineur non accompagné a affirmé qu'on ne lui a rien donné à manger pendant les deux premiers jours de sa garde à vue, et un autre a indiqué qu'on ne lui a pas permis de communiquer avec sa mère qui habite en Iran pendant sa garde à vue.

Un enfant a suggéré d'imposer aux mineurs une détention à domicile sous surveillance électronique au lieu d'une garde à vue.

Trois enfants – deux mineurs non accompagnés et un enfant rom – se sont plaints du comportement des policiers à leur égard. Ils ont affirmé avoir été insultés et frappés. Un enfant a indiqué qu'il s'est senti très mal lorsque les policiers l'ont menotté devant de nombreuses personnes.

Tous les enfants pensent que les mineurs étrangers sont victimes de comportements discriminatoires de la part de la police.

Un enfant étranger a déclaré qu'un policier lui a dit de signer sa déclaration sans lui donner d'explications. Il a découvert plus tard que les faits figurant dans la déclaration étaient totalement différents de ce qu'il avait dit, probablement parce que l'interprète ne l'avait pas bien compris puisqu'il ne parlait pas le même dialecte que lui.

Tous les enfants pensent qu'il existe de bons et de mauvais policiers. Certains les ont traités avec dignité et respect, d'autres étaient agressifs et violents. Un enfant a proposé que les policiers « cruels » suivent une formation pour traiter les enfants correctement.

Ils n'ont pas aimé les locaux du commissariat de police et le lieu où ils ont été placés en garde à vue, car ils n'étaient pas adaptés aux enfants.

S'agissant du non-respect de leur vie privée et de la violation de la protection de leurs données à caractère personnel, trois enfants ont indiqué que les médias ont diffusé des renseignements personnels à leur sujet et des informations fausses et inexactes concernant l'infraction dont ils étaient accusés. Il y avait partout des journalistes et des reporters avec des caméras, et de nombreuses personnes ont identifié les enfants grâce à leur description physique et aux vêtements qu'ils portaient. La police ne les a pas protégés des reporters. Un enfant a déclaré que des photos d'elles ont été diffusées sur internet et que des reporters la poursuivaient pour la prendre en photo. Les enfants ont donc été stigmatisés et marginalisés.

Tous ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des juges d'instruction, des juges pour enfants et des agents de probation pour mineurs car ils les ont traités avec respect et bienveillance, les ont écoutés, leur ont permis de poser des questions et de s'exprimer librement.

Afin d'être informés de leurs droits, les enfants ont estimé qu'il serait judicieux qu'ils reçoivent des brochures d'information sur leurs droits et sur les procédures.

Ils étaient tous d'accord sur le fait qu'une plateforme en ligne qui pourrait donner aux enfants la possibilité de poser des questions sur leurs droits dans la cadre de la justice adaptée aux enfants tout en leur permettant de faire connaître leurs réflexions, opinions, plaintes et propositions de manière anonyme, constituerait un instrument très utile pour eux et pour d'autres enfants qui ont affaire au système de justice pénale.

« Je voudrais dire au Conseil de l'Europe que les enfants ne devraient pas être maltraités. Nous apprenons de nos erreurs, nous sommes des enfants. Je veux lui demander de mettre fin à la violence dans les locaux de garde à vue de la police. »

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Les enfants devraient être entendus. Il devrait exister un moyen leur permettant de parler librement des expériences négatives et positives qu'ils traversent lorsqu'ils ont affaire au système de justice pénale, et de poser des questions sur différents aspects liés à leurs droits et à la justice adaptée aux enfants, d'une manière garantissant la confidentialité et l'anonymat.
- ▶ Les enfants devraient être explicitement informés de leurs droits et de la procédure à suivre dès qu'ils font l'objet d'une procédure pénale pour mineurs.
- ▶ Ils veulent l'assurance que tous les enfants soient traités avec respect et d'une manière tenant compte de leurs besoins par tous les professionnels qu'ils côtoient au sein du système de justice pénale, et ils demandent aux policiers de les traiter correctement et sans discrimination fondée sur la race, la nationalité, la langue ou la religion.
- ▶ Ils s'attendent à ce que la confidentialité de leur dossier pénal soit garantie de sorte qu'aucune information ne soit communiquée aux journalistes, et réclament que leur vie privée et de leurs données à caractère personnel soient protégées par les médias et par toutes les personnes intervenant dans les procédures.
- ▶ Les enfants ne veulent pas être privés de liberté sans raison sérieuse pendant une longue durée avant d'être présentés au procureur pour qu'il décide des inculpations et, dans tous les cas, ils demandent la sauvegarde de leurs droits pendant la détention (droit à la nourriture, à un lieu adapté aux enfants, droit d'informer leur famille et de communiquer avec elle, droit à un traitement décent).
- ▶ L'article 12 de la CIDE et le droit d'être entendu devraient être davantage mis en œuvre, en théorie et en pratique, dans les services de probation pour mineurs, mais aussi à toutes les étapes de la procédure pénale. Les enfants ont exprimé le souhait de faire davantage entendre leur voix sur les décisions les concernant, ils aimeraient participer plus activement. Selon eux, les services de probation pour mineurs restent des services principalement organisés et gérés par des adultes.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ Les enfants devraient être encouragés à exprimer leurs préoccupations et leurs plaintes par le biais de mécanismes mis en place dans les services, sans crainte de sanction ou de représailles.
- ▶ Les enfants devraient être informés de leurs droits dans les services de probation pour mineurs, et l'approche adoptée pendant les séances d'accompagnement dans le cadre de la probation devrait être davantage centrée sur les droits et sur l'éducation aux droits.
- ▶ Les enfants aimeraient faire régulièrement partie de groupes de consultation.
- ▶ Il faudrait recourir plus fréquemment au travail de groupe et à des approches de groupe dans la probation pour mineurs en Grèce, au lieu des séances individuelles.
- ▶ La mise en œuvre de l'article 13 de la CIDE devrait être approfondie et le droit à la liberté d'expression encore renforcé dans le cadre de la probation.

- ▶ Les enfants aimeraient être traités avec respect par la police et avec empathie par tous les acteurs professionnels clés du système de justice pénale.
- ▶ L'expérience générale des enfants dans le système de justice pénale montre que les professionnels n'utilisent toujours pas un langage adapté aux enfants. Les agents de probation pour mineurs devraient être suffisamment formés pour savoir comment mettre les enfants à l'aise et en confiance, et il conviendrait d'introduire plus d'éléments d'une justice adaptée aux enfants, comme une formation continue et pluridisciplinaire pour les professionnels.
- ▶ Les droits des victimes devraient être affermis dans le système de probation pour mineurs, de même que la présence et la voix des victimes.

« J'aimerais disposer d'un espace virtuel où je peux exprimer mes préoccupations et mon opinion sans honte et sans subir des intimidations à cause de mes croyances. »

Problèmes à traiter de toute urgence

- ▶ L'attitude de la police à l'égard des enfants – la violation de leur droit d'être protégés contre la violence, de leur droit à la non-discrimination et de leur droit à une protection et à des soins.
- ▶ Les atteintes à leur vie privée et les violations de leurs données à caractère personnel par les médias.
- ▶ Améliorer le processus d'interprétation.
- ▶ Les enfants devraient être informés rapidement et d'une manière approfondie de leurs droits liés à une justice adaptée aux enfants.
- ▶ Les enfants devraient exprimer leur opinion librement sur les questions qui les concernent.

Mesures proposées

- ▶ Formuler des recommandations strictes pour tous les commissariats de police, lutter contre les comportements contraires à la loi de certains policiers et appliquer des sanctions.
- ▶ Prévoir une formation continue des policiers et, en général, une formation destinée à tous les professionnels intervenant dans le système de justice pénale pour mineurs.
- ▶ Les médias devraient être tenus de respecter la vie privée et les données à caractère personnel des enfants. Toute personne communiquant à des journalistes des informations confidentielles sur le dossier pénal de l'affaire et sur les enfants devrait être poursuivie et punie.
- ▶ Les procédures relatives au recrutement des interprètes ne devraient pas être compliquées et chronophages, afin qu'il soit plus facile de trouver un bon interprète pour chaque affaire et chaque enfant.
- ▶ Les enfants pourraient être informés de leurs droits et des procédures par le biais de documents d'information écrits et présentés d'une manière adaptée aux enfants, ou à travers un site internet ou une plateforme en ligne, pour qu'ils comprennent pleinement leurs droits et les procédures judiciaires qui les concernent.
- ▶ La création d'une plateforme en ligne où les enfants pourraient télécharger des questions, des commentaires, des plaintes et des propositions concernant la justice adaptée aux enfants, tout en restant anonymes, permettrait de donner la parole et la liberté de s'exprimer à tous les enfants.
- ▶ Remplacer la garde à vue au commissariat par la détention à domicile sous surveillance électronique.

« Les policiers devraient s'abstenir de tout comportement raciste et discriminatoire, traiter les enfants avec dignité et respect, et être informés de l'affaire sans jugement, car s'ils se comportent mal envers les enfants, ils peuvent facilement les blesser et les traumatiser, parce que les enfants sont très sensibles à cet âge. »

Façons d'associer les enfants

Utiliser la plateforme mentionnée plus haut et organiser régulièrement des consultations d'enfants.



DONNER LA PAROLE À CHAQUE ENFANT

La **Bulgarie** et la **Finlande** ont consulté 42 enfants sur la priorité thématique « **donner la parole à chaque enfant** ». Selon les participants, les connaissances théoriques sur la Convention des droits de l'enfant sont insuffisantes. La participation des enfants et des jeunes et les possibilités de débattre des droits de l'enfant de manière approfondie et structurée sont très rares. Parfois même, des enfants remettent en question des notions de base, telles que le droit de chaque enfant de se forger une opinion, et se demandent si un enfant devrait avoir le droit d'avoir un avis sur tout, quel que soit son âge. Les enfants ont estimé que, dans l'environnement scolaire, les adultes prenaient leurs opinions et idées au sérieux, même si les enseignants et les parents devraient renforcer l'égalité de traitement de tous les enfants. Ils ont recommandé que les parents leur donnent l'occasion de se forger leurs propres opinions. Cela est particulièrement important dans les familles multiculturelles où les parents sont susceptibles d'avoir un autre point de vue que celui de leurs enfants. Les participants ont souligné qu'il était indispensable de permettre aux enfants ayant des besoins particuliers ou un handicap de participer : « Chaque jour, nous voyons ces enfants renfermés, tristes, isolés, qui communiquent uniquement avec le psychologue scolaire ». Les enfants qui ont affaire à la justice devraient également pouvoir exercer leur droit de se forger une opinion et de participer, tout comme les enfants placés et les enfants issus de groupes minoritaires. L'éducation et la formation ont été jugées essentielles pour promouvoir la participation, par exemple grâce aux éducateurs pairs, à la formation des enfants dans les établissements scolaires et à la formation des enseignants. Les participants ont présenté l'idée d'un site internet sécurisé où ils pourraient envoyer leurs réflexions et questions, ou d'une nouvelle plateforme numérique offrant différentes façons de participer.



Bulgarie

« Il est nécessaire de parler davantage avec les enfants et de leur donner plus d'informations. »

Les séances, trois au total, ont été planifiées et menées par Julia Todorova, facilitatrice, et Stefan Larazov, co-facilitateur, avec l'aide de représentants de l'Agence d'État pour la protection de l'enfance dans la ville de Primorsko. Vingt-et-un enfants, 12 filles et neuf garçons, du Conseil des enfants de l'Agence d'État pour la protection de l'enfance, ont participé à la consultation. Ils étaient âgés de 15 à 17 ans et représentaient 15 provinces de Bulgarie.

D'après le rapport de la délégation nationale, les enfants étaient extrêmement motivés pour participer et assumer des responsabilités. En un sens, ils se sont montrés plus responsables et mûrs que ce qui était attendu d'eux, en rappelant sans cesse aux facilitateurs et aux autres participants qu'en tant que représentants du Conseil des enfants, ils ne s'exprimaient pas seulement en leur nom, mais aussi au nom des enfants des régions qu'ils représentaient au conseil.

Bien qu'ils aient partagé et démontré des expériences concrètes, la priorité thématique « Donner la parole à chaque enfant » était quelque peu abstraite pour les participants. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela : l'insuffisance de connaissances théoriques directement liées à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la participation des enfants et des jeunes, les rares opportunités de débattre de ces questions de manière structurée et approfondie, et, dernier point mais non des moindres, la nécessité de mener des consultations qui vont bien au-delà des établissements scolaires et des communautés locales. Parfois même, les enfants ont remis en question des notions de base, telles que le droit de chaque enfant d'avoir un avis, et se sont demandé si un enfant devrait avoir le droit d'avoir un avis sur tout, quel que soit son âge.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

Les enfants associent le thème « Donner la parole à chaque enfant » aux mots suivants : liberté, respect, justice, objectif, connaissances, opportunité, responsabilité, éducation, point de vue, soutien, égalité, amélioration, attitude, bonheur, détermination, épanouissement, lien entre problème et solution, initiative, moyen, opinion, persévérance, indépendance, amour (« Il doit y avoir plus d'amour envers les enfants, les personnes qui occupent de hauts postes déterminent notre droit d'avoir un avis. Elles doivent nous aimer et se rendre compte que nous pouvons exprimer notre opinion »), progrès, expression.

En réfléchissant à la manière de définir le sens de la priorité thématique, ils ont indiqué que le droit à une opinion pour tous les enfants signifie qu'ils peuvent donner leur opinion librement et sans crainte, sans être insultés, sans qu'on le leur reproche et sans être victimes de discrimination. Ils ont indiqué qu'ils connaissaient des enfants qui craignaient d'être maltraités s'ils exprimaient leur opinion – des enfants placés, par exemple. Ils ont abordé le fait que leur avis devrait être respecté partout, à la maison, à l'école, dans diverses institutions, et que le droit à un avis est lié à une action de leur part, pas seulement de la part des adultes. D'après eux, pour qu'ils puissent donner leur avis et participer, il faut qu'ils soient entendus par les adultes, que les adultes leur donnent plus de « droits » et de possibilités de participer ; qu'ils aient plus de courage pour exprimer leur avis – ils ont indiqué que le courage est lié à l'éducation à la maison et aux encouragements de leurs parents ; qu'ils aient davantage confiance en eux ; qu'ils bénéficient d'un plus grand soutien pour participer.

En ce qui concerne l'école, leurs opinions étaient partagées. Il a été conclu que, dans les petits établissements, les enfants ont plus d'occasions de participer à la prise de décisions les concernant, car ils sont plus proches de la direction, mais, dans les plus grands établissements, ces occasions sont plus rares – les directeurs sont très occupés et les enfants ne peuvent pas facilement les aborder pour leur parler.

S'agissant de la participation dans le milieu de la santé, les enfants ont soutenu que « les conditions matérielles sont très mauvaises et le personnel de santé se comporte mal à l'égard des enfants ». Ils ont expliqué que des médecins ont refusé de leur parler de leur maladie, leur ont dit qu'ils ne comprenaient pas et ont insisté pour parler à leurs parents. Les enfants ont souligné qu'ils font confiance aux médecins car ce sont des professionnels ; ils aimeraient que ceux-ci fassent la distinction entre les parents et les enfants et qu'ils leur parlent et leur donnent des conseils sur ce qu'ils doivent changer pour rester en bonne santé.

Pour ce qui est de la participation au niveau national, le groupe était d'avis que, souvent, lorsque les enfants participent à la prise de décisions, ils ne reçoivent pas de retour d'information sur les suites qui y ont été données et n'ont pas suffisamment d'informations de la part des adultes sur différents aspects de leur vie et de leur avenir – par exemple, il n'y a pas suffisamment d'informations sur le rôle des examens réalisés dans le cadre de l'évaluation externe nationale en dixième année, ou sur les décisions et activités auxquelles les enfants du conseil d'établissement peuvent prendre part.

Lors du vote à main levée sur la question «votre opinion est-elle suffisamment entendue lorsqu'une décision est prise à la maison, à l'école, au niveau local, régional ou national?», pour laquelle les réponses possibles étaient «oui», «pas assez» et «non», un enfant a voté «oui» et vingt enfants ont répondu «non». Le groupe était unanime sur le fait que les enfants disposent de suffisamment d'occasions pour exprimer leur avis, mais que, lorsqu'ils le font, «personne ne les entend et rien ne change».

« Nous voulons une norme commune systématisée. Dans tous les domaines, les établissements scolaires devraient disposer de conseils de jeunes et d'une plateforme de communication commune à travers laquelle tous ces conseils pourraient communiquer, pour qu'il existe une communication entre nous tous, tous les jeunes de l'UE. »

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Les enfants devraient recevoir des retours d'information de la part des adultes lorsqu'ils ont été associés à la prise de décisions.
- ▶ Permettre aux enfants ayant des besoins particuliers ou un handicap de participer: «Chaque jour, nous voyons ces enfants renfermés, tristes, isolés, qui communiquent uniquement avec le psychologue scolaire».
- ▶ Les enfants ayant affaire à la justice devraient également avoir accès au droit de se forger une opinion et de participer, tout comme les enfants placés et les enfants issus de groupes minoritaires.
- ▶ Améliorer le fonctionnement et l'activité du mécanisme de participation des enfants en Bulgarie (conseils d'établissement, municipaux, provinciaux) et définir des critères de qualité. Les enfants doivent recevoir plus d'informations et avoir plus d'occasions de participer, et il devrait exister une plateforme permettant aux enfants de différents conseils de communiquer et de partager leurs idées, leurs questions et leurs propositions.
- ▶ Les parents devraient s'intéresser à l'opinion des enfants et les encourager à participer.
- ▶ Les médecins devraient parler aux enfants, leur expliquer leur maladie de manière compréhensible et leur dire ce qu'il faut faire pour guérir.
- ▶ Les psychologues scolaires devraient respecter l'éthique professionnelle et la confidentialité des consultations, car ils communiquent souvent la teneur des échanges avec les enfants aux enseignants et aux directeurs d'établissement. Le mot exact employé par les enfants est «indépendance» et ils estiment qu'en accordant plus d'autonomie aux psychologues scolaires, on accroîtrait leur sentiment de sécurité et leur professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions.
- ▶ Créer des voies de communication claires et accessibles entre les élèves et la direction des établissements scolaires, même dans les plus grands établissements.
- ▶ Dans le domaine de l'éducation, consulter régulièrement les élèves sur les questions qui les concernent directement et tenir compte de leur avis au moment de prendre les décisions finales. Ceci est particulièrement important concernant les fréquents changements liés à la situation sanitaire dans le pays: «Le ministère de l'Éducation et des Sciences devrait réaliser des sondages obligatoires auprès des enfants sur les changements qu'il met en place et ces résultats doivent être pris en considération dans les décisions».

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

- ▶ Promouvoir les droits de l'enfant, la participation des enfants et encourager plus d'enfants à s'intéresser à la prise de décisions les concernant.
- ▶ Planifier des actions pour que les enfants puissent être entendus (en Bulgarie, car ce n'est pas entièrement le cas actuellement selon eux).
- ▶ Créer une plateforme de communication entre les enfants d'Europe ou des forums en ligne leur permettant d'échanger sur diverses possibilités de participation, idées, difficultés, problèmes et propositions liés à leur qualité de vie, à leur développement et à leur bien-être.

Problèmes à traiter de toute urgence

Créer un mécanisme visant à garantir le droit des enfants placés de se forger une opinion et de participer. Ce point a été soulevé par les participants à la consultation comme étant une question urgente, car ils ont souligné que les enfants placés expriment rarement leur avis et ne participent pas souvent, de peur que l'expression de leur opinion soit sanctionnée et/ou limitée par les adultes qui s'occupent d'eux.

Dans le domaine de l'éducation, qui touche directement tous les enfants et dans lequel « la Bulgarie pourrait nécessiter le plus de changements », les élèves devraient avoir pleinement accès aux informations sur les sujets les concernant (par ex., le rôle de l'évaluation externe nationale, etc.) et à une plus grande liberté de choix (par ex., choix des disciplines de l'enseignement général, etc.). Lorsque les enfants doivent prendre des décisions liées à leur éducation, ils devraient recevoir toutes les informations, car actuellement ils se sentent parfois manipulés et/ou mal informés lorsqu'ils font des choix concernant l'évaluation externe nationale, les bourses d'études et d'autres aspects importants de leur vie scolaire.

Mesures proposées

- ▶ Plus de pays devraient posséder un ministère de l'Enfance pour travailler avec les enfants.
- ▶ Mettre en place une nouvelle institution, le « Médiateur bulgare des enfants », pour permettre aux enfants d'être mieux écoutés, d'avoir quelqu'un vers qui se tourner lorsqu'ils ont des problèmes et d'avoir des occasions de participer à la prise de décisions. Le médiateur des enfants devrait être joignable par tous les enfants et des informations devraient être diffusées à la télévision sur la manière dont les enfants peuvent le contacter.
- ▶ Lorsqu'un enfant est hospitalisé, il devrait avoir la possibilité, au moment de sa sortie, de compléter un questionnaire pour donner ses impressions sur son séjour, ce qui permettrait d'améliorer l'environnement général des hôpitaux pour enfants et la relation entre les enfants et les médecins.
- ▶ Créer des programmes télévisés/des actualités pour les enfants pour informer plus de personnes sur les réalisations des enfants et apporter plus d'informations à ces derniers.
- ▶ Développer la ligne téléphonique nationale pour les enfants en Bulgarie afin que ceux-ci puissent parler des difficultés qu'ils rencontrent avec d'autres enfants. Les enfants placés devraient aussi y avoir accès, pour pouvoir donner leur avis, participer et signaler les violations de leurs droits. D'après les participants, en Bulgarie, les enfants placés sont souvent victimes de mauvais traitements et ont peur d'en parler.
- ▶ Créer des séminaires spécifiques à l'intention des parents en vue d'améliorer les relations parents-enfants.
- ▶ Donner aux enfants placés des possibilités de nouer des liens et de communiquer les uns avec les autres pour partager des expériences et proposer ensemble des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent.
- ▶ Recevoir plus d'informations sur les problèmes des enfants en Bulgarie dans les journaux télévisés et diffuser par ce biais le numéro de la ligne téléphonique nationale pour les enfants, qui permet aux enfants de parler de leurs difficultés, de poser toutes les questions qui les intéressent et d'obtenir un soutien ou une aide spécialisée.
- ▶ Le ministère de l'Éducation et des Sciences devrait instaurer la pratique de réaliser des enquêtes auprès des élèves, dans lesquelles ceux-ci peuvent formuler des idées, des propositions, des questions et des plaintes liées au processus éducatif et à d'autres thèmes concernant la vie et le bien-être des enfants.

« Les enfants ont une expérience limitée, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas aider. »

Façons d'associer les enfants

- ▶ Les programmes télévisés/émissions de radio et les actualités s'adressant aux enfants devraient être gérés dans le cadre d'un partenariat entre enfants et adultes.
- ▶ Créer des opportunités de communication et d'activité plus nombreuses/différentes pour les enfants au niveau national et européen.
- ▶ Maintenir et renforcer les conseils d'élèves dans les établissements scolaires, les communes et les provinces.



Finlande

« Les décideurs politiques devraient encourager les parents à écouter leurs enfants. »

Deux séances de consultation ont été organisées en ligne et facilitées par Laura Saarinen (ministère des Affaires sociales et de la Santé) et Elina Stenvall (SOS Village d'Enfants). Ont également participé Laura Tiitinen, en tant que secrétaire, et Sanna Valtonen, comme soutien aux enfants réfugiés. Vingt-et-un enfants âgés de 10 à 18 ans ont participé aux consultations, dont neuf enfants originaires de Muurame. Le groupe comptait une enfant handicapée mentale, un enfant ayant bénéficié des services de protection de l'enfance par le passé, un enfant sourd et deux enfants réfugiés. Par ailleurs, un enfant a participé depuis chez elle avec l'aide de sa mère, qui a envoyé une vidéo de la consultation. Les enfants venaient de toute la Finlande.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

De manière générale, les enfants participants ont jugé la priorité thématique « Donner la parole à chaque enfant » comme étant importante. Selon eux, elle devrait être universelle. Ils ont décrit le fait de donner la parole à chaque enfant comme un « droit humain normal ».

Les enfants ont voté sur ce que signifiait selon eux « Donner la parole à chaque enfant ». Leurs votes (12 au total) étaient répartis comme suit : cinq pour « un droit humain normal », quatre pour « des possibilités de participer », deux pour « l'équité » et un pour « la justice ».

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

Les enfants avaient des attentes à l'égard des adultes en général : ces derniers devraient respecter les enfants et leurs opinions. Ils devraient négocier avec les enfants et leur donner le temps d'expliquer leurs points de vue.

Les enfants ont estimé que, dans l'environnement scolaire et dans les activités de loisir, les adultes prenaient leurs opinions et idées au sérieux, mais que les enseignants et les parents devraient s'améliorer en ce qui concerne l'égalité de traitement de tous les enfants. Les parents devraient donner aux enfants l'occasion de se forger leurs propres opinions. Cela est particulièrement important dans les familles multiculturelles où les parents sont susceptibles de valoriser d'autres aspects que ceux mis en avant par les enfants.

Les enfants souhaitent que la Finlande réponde aux attentes contenues dans la nouvelle stratégie nationale en faveur des enfants. En outre, ils souhaitent que le pays veuille à ce que les enfants aient plus d'occasions de participer, malgré leur jeune âge. Les enfants ont estimé que même les plus jeunes possèdent les compétences pour participer si on leur en donne la possibilité. Les adultes ne devraient pas sous-estimer les points de vue des enfants ni décider de ce dont ils sont capables, mais les interroger et parler avec eux. Il est également important que les adultes respectent les souhaits des enfants et les aident à réaliser leurs rêves. En tant que nation, la Finlande devrait aussi investir dans l'éducation.

Un enfant sourd a indiqué qu'il devrait y avoir plus d'interprètes en langue des signes dans les établissements scolaires pour aider les enfants malentendants, sans quoi les opinions de ces enfants ne peuvent être prises en considération. La langue des signes devrait être mieux prise en compte dans d'autres aspects de la vie des enfants, comme les loisirs.

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

Les attentes des enfants sont les mêmes à l'égard du Conseil de l'Europe qu'à l'égard de la Finlande. Ils ont surtout besoin d'espace et de temps pour se forger leurs opinions et les exprimer. Les adultes devraient comprendre qu'ils ne peuvent pas décider à leur place, mais avec eux, et qu'ils devraient respecter leurs points de vue, même lorsqu'ils s'opposent aux leurs.

« Parler d'égal à égal plutôt que dans un langage infantilisant. Les adultes devraient faire davantage confiance aux enfants. »

Problèmes à traiter de toute urgence

Les enfants ont estimé qu'il faut remédier d'une manière ou d'une autre à l'exclusion sociale, ou du moins ne pas l'oublier. Ils ont également souligné que l'accès aux plateformes numériques devrait être facile pour les enfants et qu'il convient d'élaborer des questionnaires pour comprendre les différents points de vue des enfants.

Mesures proposées et façons d'associer les enfants

Les enfants ont voté sur les mesures à prendre et leurs votes (18 au total, en comptant ceux de la classe) étaient répartis ainsi: 11 votes pour « soutien et respect » (des adultes à l'égard des opinions des enfants), trois pour « demander les avis », deux pour « créer des plateformes faciles d'accès », un pour « donner de l'espace » et un pour « garantir le bien-être » (pour la participation).



LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES SITUATIONS DE CRISE OU D'URGENCE

Le ministère grec des Migrations et de l'Asile a consulté 22 enfants de deux centres d'accueil pour enfants non accompagnés sur la priorité thématique des **droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence**. Selon ces enfants, il est nécessaire d'améliorer les procédures d'enregistrement, de demande d'asile et de relocalisation pour les enfants non accompagnés, et de garantir une procédure de regroupement familial plus rapide et moins complexe. De plus, les enfants ont souligné qu'ils devraient être placés immédiatement dans des structures d'hébergement spécialisées pour les enfants, et qu'il était nécessaire de mettre en place des conditions d'accueil et des politiques plus adaptées aux enfants. Ils ont évoqué le droit des enfants non accompagnés d'accéder à l'éducation, qui leur permettra de réaliser leurs rêves et leurs buts dans la vie, comme trouver un bon emploi et circuler librement.



Grèce (ministère des Migrations et de l'Asile)

« Je veux avoir le droit de grandir et de m'épanouir. Pas uniquement de survivre. »

Gelly Aroni, du Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés auprès du ministère des Migrations et de l'Asile, était chargée des consultations auprès de 22 jeunes filles âgées de 13 à 17 ans, dans deux centres d'accueil pour enfants non accompagnés. Un groupe de 11 mineures non accompagnées a été constitué dans chaque foyer.

D'après le rapport de la délégation nationale, les pays d'origine des participantes étaient la Syrie, l'Afghanistan, la Palestine, la Somalie, le Koweït, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Bangladesh. L'interprétation a été effectuée du grec vers l'arabe, le français, l'anglais, le farsi et vice versa. L'interprétation pour les personnes arabophones du foyer de Dafni a été assurée gratuitement par l'ONG METADRASI en réponse à la demande de la facilitatrice. Dans plusieurs cas, les jeunes filles elles-mêmes ont apporté des éclaircissements les unes aux autres comme l'ont fait les Afghanes anglophones, qui ont discuté et précisé leurs idées et leurs contributions en farsi. Les jeunes filles venant de Somalie ont relevé le manque d'interprètes en somali, qui est avéré.

La jeune fille originaire du Koweït, une Bidoune, a considéré le droit à l'identité comme le point le plus important. Elle a ensuite expliqué qu'elle appartient à une minorité apatride au Koweït qui se voit refuser la nationalité koweïtienne. Elle nous a informés des grandes difficultés que rencontrent les Bidounes lorsqu'ils tentent d'obtenir des documents d'état civil et d'accéder à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux. Malgré leurs efforts, leur situation est largement passée sous silence par la communauté internationale.

Points de vue et réflexions des enfants sur la priorité thématique

Les jeunes filles ont l'impression d'avoir perdu leur enfance, le droit d'être enfant, dans les situations d'urgence qu'elles ont vécues. Elles ont également indiqué que, dans les situations de crise ou d'urgence, tous les droits des enfants sont violés. Après leurs réflexions initiales, elles sont parvenues à la conclusion suivante.

Dans les situations de crise ou d'urgence, les enfants n'ont aucun droit et perdent leur enfance. Selon les mineures non accompagnées, la priorité thématique comporte une contradiction, car les droits des enfants et les situations de crise et d'urgence ne peuvent aller de pair.

Attentes des enfants à l'égard de leur gouvernement, des institutions publiques, des établissements scolaires, des parents, des communautés, des associations ou autres organismes compétents, afin d'améliorer la situation des enfants en lien avec la priorité thématique

- ▶ Les enfants devraient être immédiatement placés dans des foyers spécialisés. Il est nécessaire de mettre en place des politiques d'accueil plus adaptées aux enfants.
- ▶ Les procédures d'enregistrement, de demande d'asile, de relocalisation et de regroupement devraient être plus rapides. Les procédures de demande d'asile sont chronophages.
- ▶ Enseignement scolaire indépendamment du genre.
- ▶ Prévoir un accès à l'éducation qui permettra aux enfants de réaliser leurs rêves et leurs buts dans la vie, comme trouver un bon emploi, voyager.
- ▶ Profilage des compétences et renforcement des capacités.
- ▶ Environnements scolaires adaptés.
- ▶ Regroupement familial dans les pays européens où se trouvent leurs parents, dans des délais raisonnables.
- ▶ Égalité des droits des enfants et des adultes.
- ▶ Accès gratuit au système de santé et accélération des procédures au sein de ce système.

- ▶ Égalité entre les femmes et les hommes : droit des femmes de décider d'avorter.
- ▶ La liberté et une vie confortable.
- ▶ Libre franchissement des frontières.
- ▶ Coopération internationale sur les questions relatives aux réfugiés.

« Dans mon pays, je n'ai jamais entendu parler du mot droit. »

Attentes des enfants à l'égard du Conseil de l'Europe et de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant

Les enfants souhaitent qu'on écoute leurs voix et qu'on découvre leurs talents. Elles ont mentionné que, dans le système éducatif public, leurs talents passent inaperçus et ne sont pas utilisés. Nous avons eu deux jeunes filles dans ce cas dans l'un des foyers. L'une d'elles fait partie de l'équipe des jeunes journalistes qui écrivent pour le journal « Migratory Birds », une initiative du Réseau pour les droits de l'enfant, dont les textes sont rédigés exclusivement par des adolescents et des jeunes, des réfugiés, des immigrés et des Grecs. Elle nous a indiqué qu'elle avait écrit un article intitulé « Allez-vous écouter les enfants réfugiés ? », illustré par son amie et camarade de chambre pour le numéro de novembre.

Elle a récité sa conclusion :

« Si vous pensez que les enfants sont innocents, qu'ils ne sont pas responsables de la guerre qui a lieu dans leur pays, qu'ils n'ont pas choisi de quitter leur pays d'origine et de devenir des migrants, agissez et suscitez un changement dans leur vie, un changement qu'ils méritent ! Si vous n'en êtes pas sûrs... écoutez au moins ce qu'ils veulent partager avec nous. »

Son amie nous a donné son dessin pour souligner ce dont les enfants réfugiés ont besoin : une famille.



Problèmes à traiter de toute urgence

- ▶ Les enfants doivent être protégés, en particulier dans les situations de crise et d'urgence, comme les guerres et les guerres civiles.
- ▶ Les enfants ne peuvent pas être en sécurité en temps de guerre car, pendant cette période, la survie est la priorité absolue.
- ▶ Des procédures plus rapides pour les enfants non accompagnés.
- ▶ Des procédures de regroupement familial plus rapides et moins compliquées.
- ▶ Tous les enfants devraient avoir la possibilité d'aller à l'école.

« Les adultes font des promesses qu'ils ne tiennent pas. Faites ce que vous promettez. »

Mesures proposées

- ▶ Des réformes institutionnelles sont nécessaires pour agir sur les inégalités et promouvoir l'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels.
- ▶ Prévention de la pauvreté.
- ▶ Égalité entre les femmes et les hommes.

Façons d'associer les enfants

Les jeunes devraient se mobiliser pour faire évoluer les comportements et les points de vue des personnes plus âgées, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes.

RÉPONSES DES ENFANTS AUX QUESTIONS DES MEMBRES DU CDEF

Après les consultations, et pour préparer la quatrième réunion plénière du Comité directeur pour les droits de l'enfant, qui s'est tenue en octobre 2021, les États membres du Conseil de l'Europe ont adressé des questions aux enfants. Leurs réponses sont présentées ci-après.

1. Que pensez-vous du processus de consultation mené récemment ?

« Nous sommes sûrs que le processus de consultation mené récemment aura des résultats positifs, car les adolescents et les enfants sont invités à participer à des rencontres pour débattre et exprimer leur avis sur les problèmes qui touchent la société aujourd'hui. C'était intéressant et stimulant de partager des points de vue et des idées entre nous, en abordant des questions qui ont beaucoup d'importance pour notre vie quotidienne et notre avenir. Ce processus peut faire naître de nouvelles idées, des propositions, et même peut-être des résolutions chez les jeunes pour contribuer à se positionner ou à faire évoluer les points de vue sur des certaines questions. »

Francesco, Italie

2. Est-ce que l'action du Conseil de l'Europe en faveur des enfants est claire pour vous ?

« Oui, son action est claire pour moi. Par contre, je pense qu'elle n'a pas vraiment d'importance aux yeux des enfants, car ils ne connaissent pas le Conseil de l'Europe. Dans mon école, j'ai pu faire entendre ma voix grâce à ce qu'on appelle une 'assemblée parlementaire', qui était utilisée pour nous informer des changements et des nouveautés à l'école. Avant les séances de consultation sur la stratégie en Espagne, les enseignants et les amis à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils avaient dû l'expliquer aux élèves car ceux-ci ne savaient pas ce que c'était. J'étais surpris par ce qu'ils me disaient car nous l'avions étudié à l'école il y a longtemps, en cours d'histoire. »

Malheureusement, je ne pense pas que les enfants européens s'y intéressent beaucoup. Bien sûr, ce serait l'idéal si tout le monde le connaissait. Il faut expliquer le Conseil de l'Europe aux enfants, pour qu'ils sachent comment en bénéficier et ce qu'ils peuvent en apprendre. Pour faire connaître le Conseil de l'Europe, vous pourriez peut-être mettre l'accent sur le marketing et la publicité, comme pour Youth for Climate, où des enfants de différentes nationalités et différentes langues se réunissent pour le bien commun. Réaliser des campagnes à la télévision, mais aussi sur toutes les plateformes de réseaux sociaux que les enfants utilisent, comme TikTok, Instagram et même (pour certains) Twitter. Il est important de rapprocher les décisions et les informations concernant le Conseil de l'Europe et sa stratégie de notre communauté et de nos objectifs, à travers les mairies, les conseils locaux, etc. pour toucher le plus d'enfants possible. »

Jorge, Espagne

3. Pensez-vous que les priorités thématiques sélectionnées par le Conseil de l'Europe reflètent les préoccupations réelles des enfants en Europe ? Si vous deviez en choisir une, quelle serait selon vous la plus importante pour tous les enfants aujourd'hui ?

« Je pense que ces choix sont plutôt adaptés, car aujourd'hui les enfants ne semblent s'intéresser qu'à internet ou aux réseaux sociaux, ce qui est bien le cas, mais je crois qu'une grande partie d'entre nous se préoccupe aussi de notre futur et des droits que nous méritons. Certains domaines comme l'égalité des chances et la participation sont nécessaires, mais, si je devais choisir la plus importante parmi ces propositions, je pense que ce serait la violence contre les enfants, commise par des adultes et par d'autres enfants. Je pense aussi que cette préoccupation concerne tous les enfants de tout âge, pas seulement les adolescents ou les petits. La violence peut avoir des conséquences sur la croissance des enfants et la vie d'adulte, et je trouve qu'il est triste que ce soit autant normalisé. Beaucoup de gens pensent que frapper un enfant pour le punir est acceptable, et que c'est juste de l'éducation alors que cela ne fait qu'effrayer les enfants, et aucun enfant ne devrait avoir

peur des personnes qui sont censées l'aimer. Pour de nombreux adolescents, se bagarrer est cool et mature et certaines personnes méritent d'être frappées ou ridiculisées, ce qui fait que des enfants ont peur d'aller à l'école et peuvent devoir cacher leur véritable personnalité pour que les autres ne se moquent pas d'eux. Les enfants font preuve de violence les uns envers les autres à l'école primaire, ce qui est considéré comme un jeu et reste sans conséquence la plupart du temps car, comme je l'ai dit, la violence envers les enfants et entre eux est bien plus normalisée qu'elle ne devrait l'être, notamment la violence verbale.

La violence pendant l'enfance peut entraîner des problèmes mentaux sur le long terme, il est donc crucial que chaque enfant ait l'environnement sûr qu'il mérite, à l'école et à la maison, et puisque ce n'est pas le cas pour tous les enfants, il s'agit du problème principal.»

Claudia, Espagne

4. Pendant le processus de consultation des enfants sur la stratégie du Conseil de l'Europe, vous êtes-vous sentis libres de vous exprimer ? Aviez-vous l'impression que votre point de vue pourrait avoir une incidence sur la stratégie ?

« Les consultations étaient tout à fait adaptées aux enfants, et surtout, les personnes qui nous ont parlé étaient très ouvertes aux discussions. Je pense qu'il devrait y avoir plus de consultations comme celles-ci. Je suis contente d'y avoir participé, car c'était une autre occasion de faire entendre ma voix plus fort, au-delà des frontières de mon pays. »

Jasmina, Monténégro

« J'ai trouvé la procédure de consultation très intéressante. Avec ce processus, j'ai eu la chance de partager pour la première fois ma propre expérience du système judiciaire avec d'autres enfants qui pouvaient compatir et me comprendre.

Même si j'étais dans un lieu que je ne connaissais pas, avec des personnes que je ne connaissais pas, ceux qui étaient chargés de la procédure et les agents de probation pour mineurs que je connais et avec qui je coopère ont créé une atmosphère familière et agréable. Au début, nous étions mal à l'aise et distants, mais au bout d'un moment, les exercices que nous avons faits nous ont aidés à nous détendre et nous ont rapprochés. Ils nous ont donné la possibilité de faire connaissance et de faire confiance aux autres pour partager nos expériences et nos points de vue. Nous avons exprimé nos ressentis, écouté les préoccupations des autres enfants et même continué à échanger avec certains d'entre eux pendant les pauses. Au cours de ces deux jours, j'ai eu l'impression de faire quelque chose de différent concernant ma vie quotidienne. J'ai eu le sentiment que nous, les enfants, avons uni nos efforts et formulé des propositions concernant nos droits. Je crois que beaucoup de choses importantes ont été dites et j'ai eu le sentiment que nous envoyions un message au Conseil de l'Europe, qui en tiendra compte pour la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant. J'aimerais que les personnes qui ont le pouvoir de changer les choses difficiles et désagréables pour les enfants ayant affaire au système de justice pénale soient informées de ce que nous avons dit. Tous les enfants devraient défendre nos droits, mais il faut d'abord avoir conscience de ces droits. »

Nadia, Grèce (ministère de la Justice)

5. Qu'attendez-vous du Conseil de l'Europe après cette consultation ?

« J'attends que toutes nos recommandations et réponses soient examinées et prises en considération. Je souhaite qu'elles soient intégrées à la Stratégie pour les droits de l'enfant pour la période 2022-2027 et qu'avec cette stratégie, tous les enfants aient les mêmes droits, d'où qu'ils viennent, quels que soient leur religion, leur couleur de peau ou leur statut social. »

Ognjen, Monténégro

6. Comment le Conseil de l'Europe pourrait-il veiller à ce que les enfants soient véritablement entendus ?

«Selon nous, pour garantir que les enfants sont véritablement entendus, le Conseil de l'Europe peut créer des espaces ou des organisations de confrontation constante entre le monde des adultes et celui des jeunes, par exemple en constituant des groupes d'adolescents qui sont des porte-parole au niveau du territoire et qui peuvent discuter avec les autorités locales, nationales et européennes. Ainsi, des consultations régulières peuvent être organisées pour identifier les priorités, comprendre les nouveaux besoins, définir les politiques d'intervention et élaborer des réglementations.

Même la création de plateformes en ligne peut permettre une participation directe aux consultations publiques sur des questions spécifiques ou l'élaboration de nouvelles réglementations. La possibilité d'intervenir à distance peut nous permettre d'interagir constamment et de participer activement aux discussions et à la prise de décisions sur les sujets qui comptent pour nous. Nous, les jeunes, aimerions être directement associés au monde des adultes pour assimiler les connaissances et connaître les points de vue des différentes générations. J'espère que la coopération entre les adultes et les enfants pourra faire naître de nouvelles idées et des solutions qui englobent différents points de vue et qu'elle aidera à créer une société fondée sur le bon sens et un monde nouveau.»

Francesco, Italie

7. Qu'attendez-vous de votre gouvernement national ?

«J'attends du gouvernement bulgare qu'il organise les institutions et les services de façon à faire entendre davantage notre voix à l'école, dans les villes et dans notre région. Nous, les membres du Conseil des enfants, attendons de lui qu'il adopte une stratégie nationale pour les droits de l'enfant. En Bulgarie, nous avons participé à la préparation d'un projet en 2019, mais il n'y a eu aucune volonté politique par la suite et, malgré nos souhaits, notre participation et les opinions que nous avons exprimées, la stratégie n'a pas été adoptée. J'ai appris lors de ma participation au processus de consultation que le projet de stratégie européenne contenait des principes similaires à ceux de la stratégie nationale, je veux donc qu'elle soit adoptée. J'espère que notre participation à cette consultation sur la stratégie au niveau européen constituera une occasion de protéger aussi nos intérêts grâce à un document stratégique au niveau national.»

Dyian, Bulgarie

«Je veux qu'un ministère spécial pour l'enfance et la famille soit créé pour protéger les intérêts de tous les enfants en Bulgarie. J'attends de notre gouvernement qu'il construise un hôpital national spécialisé pour les enfants, dans lequel les médecins parleront aux enfants de leur santé, et pas juste aux adultes, et qu'il y ait plus de campagnes pour la santé des enfants. Je veux une éducation de qualité pour tous les enfants, quel que soit l'endroit où ils vivent – que ce soit une grande ville ou un petit village – car je remarque qu'il existe de nombreuses différences au niveau de la qualité de l'éducation et je veux que tous mes pairs aient une chance d'avoir un avenir meilleur. J'espère que le gouvernement national accordera plus d'attention à notre avis.»

Vayana, Bulgarie

«En tant qu'adolescente portugaise, j'attends de mon pays qu'il constitue un lieu où je puisse être en sécurité et libre de m'exprimer. Un lieu où je dispose au moins des connaissances essentielles pour prendre de bonnes décisions. Je veux que mon gouvernement entende ma voix comme celles de tous les jeunes du pays qui ont des choses à dire sur leurs réalités et leurs problèmes quotidiens, pour créer un avenir meilleur. Pour réaliser des progrès!

De nouveaux défis nous attendent, et nous, les jeunes, avons besoin de savoir comment agir, nous devons mettre nos différences de côté et travailler ensemble en vue du même objectif. Alors, ce que je veux, c'est que mon pays marche avec moi, au même rythme, en s'adaptant aux problèmes de notre époque.

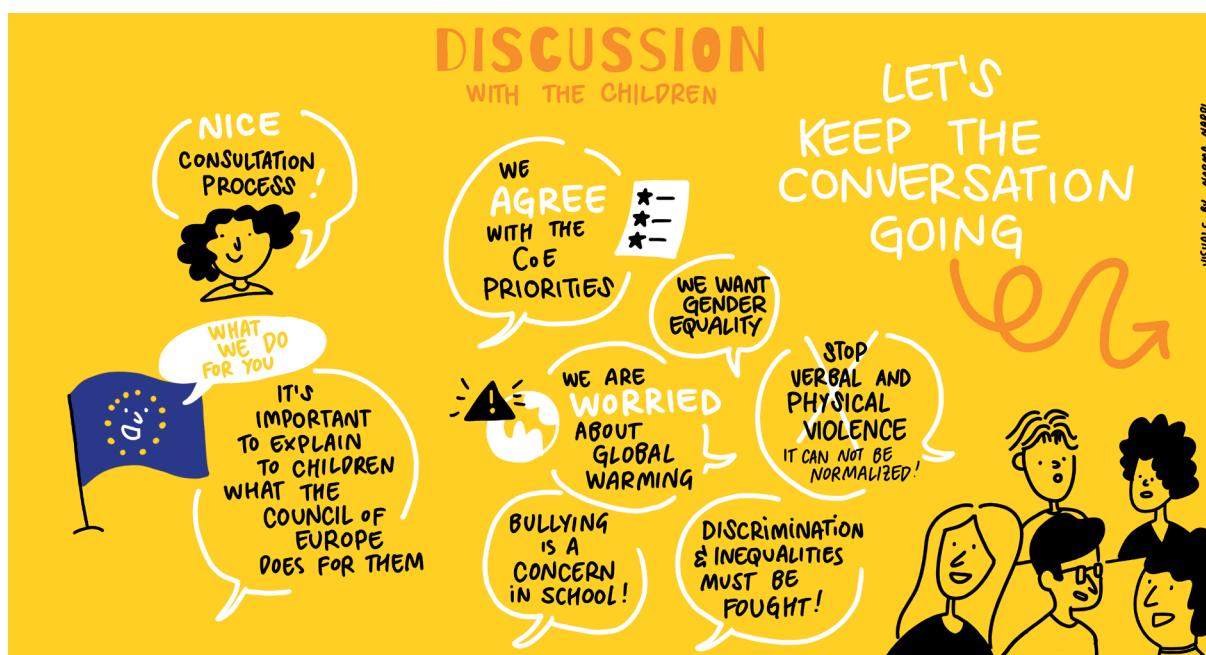
Actuellement, ma génération est la mieux préparée pour l'avenir. Pourtant, il est malheureusement nécessaire de nous rappeler que, si nous ne changeons pas, il n'y a pas de futur possible, il est donc vraiment important d'avoir conscience des changements climatiques et de mettre fin au consumérisme, à la soif de pouvoir, et de commencer à agir pour le bien de notre planète.»

Vanessa, Portugal

CONCLUSION, PROCHAINES ÉTAPES ET SUIVI

À l'issue des consultations menées avec les enfants dans les dix États membres, il est possible de conclure que les enfants sont généralement conscients que leurs droits ne sont pas respectés ni appliqués de manière homogène et effective. Les participants se sont dits préoccupés par le fait qu'ils ne sont pas suffisamment entendus par les adultes, en particulier les parents, et par les gouvernements. Ils ont rappelé combien la question de la participation restait étroitement liée à l'éducation. Ils ont formulé une recommandation essentielle consistant à renforcer les processus éducatifs, ciblant les enfants, les parents, les enseignants et autres prestataires de services, ainsi que les responsables publics, en vue d'encourager une plus forte participation des enfants dans tous les domaines les concernant. Les participants ont souligné la nécessité de reconnaître la légitimité des expériences, des opinions et des recommandations des enfants, tout en créant des espaces, en ligne et hors ligne, permettant leur participation soutenue et constante.

Tous les acteurs concernés par ce processus de consultation sont restés en contact, pour continuer de nourrir la réflexion commune suscitée tout au long de l'année. Une délégation composée de 10 à 12 jeunes délégués sera présente lors de la présentation publique de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), en vue de poursuivre le dialogue avec les États membres, les institutions européennes et d'autres acteurs clés.



L'actuel processus de consultation d'enfants en vue de l'élaboration de la stratégie représente une étape inédite de la participation constructive et effective des enfants aux processus d'élaboration des politiques. Dans le cadre d'un processus complet et inclusif, 220 enfants ont été entendus et la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) reprend de manière effective et transparente leurs opinions, qui sont reproduites avec plus de détails encore dans le présent rapport. Il convient de souligner l'engagement et l'esprit de coopération remarquables des délégations nationales, de leurs facilitateurs et de tous les enfants participants ayant contribué à ces résultats.

Le Conseil de l'Europe et les délégations nationales sont encouragés à réfléchir à la façon dont les consultations avec les enfants pourraient susciter des changements au-delà de l'objectif spécifique du processus actuel, mais aussi à la façon de garantir davantage de continuité dans l'écoute et la prise en considération des opinions des enfants dans les processus décisionnels. Les consultations pourraient être considérées comme la base d'un échange continu et véritable avec les enfants visant à orienter les processus décisionnels civils, culturels, politiques, sociaux et économiques.

www.coe.int/children

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.